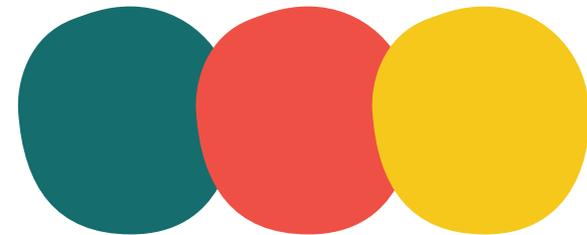


An illustration of a community garden scene. A young girl with glasses and a pink apron stands at the top. A woman with a large white headscarf holds a large orange pumpkin. A man sits cross-legged on the ground. A woman with dark hair and a yellow top kneels near a blue cat. The garden contains various plants like corn, carrots, and tomatoes. A dragonfly is in the top left, and a traffic cone is in the bottom left. The background shows a city skyline in shades of blue and green.

GRAINES DE VOISINES

GRAINES DE VOISINES

TROUSSE D'ACCOMPAGNEMENT POUR METTRE EN PLACE
UN PROJET DE PRÊT DE JARDIN ENTRE PARTICULIERS

The logo for ECOS, featuring a stylized white geometric structure above the word "ECOS" in white capital letters.

ECOS

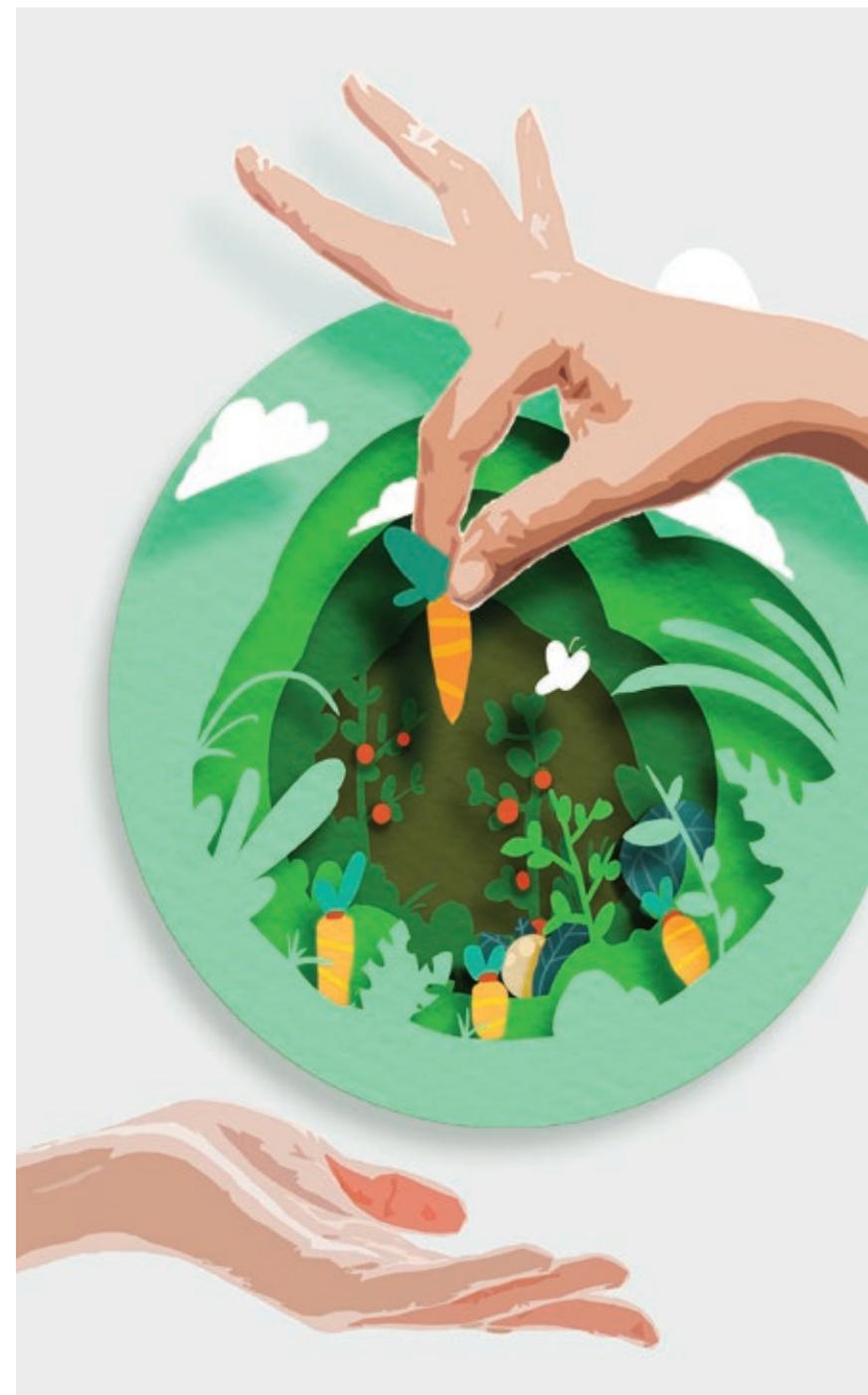
TABLE DES MATIÈRES

<u>PRÉAMBULE</u>	8
Remerciements.....	8
Pourquoi écrire ce guide au féminin.....	9
Un guide rédigé collectivement.....	10
<u>INTRODUCTION</u>	14
Présentation.....	16
A qui s'adresse ce guide ?.....	17
Pourquoi mettre en place un projet de prêt de jardin ?.....	18
Une structure pour porter le projet.....	20
Le prêt de jardin intergénérationnel.....	22
Vieillir dans son jardin.....	22
Transmission et partage.....	24
Un échange à titre gracieux ?.....	25
<u>PARTIE 1 : DÉVELOPPER SON PROJET</u>	26
Former un groupe projet (comité de pilotage).....	28
Quel territoire pour le projet ?.....	29
Etude de marché.....	30
Quel public cible ?.....	31
Quels partenaires ?.....	32
Partenaires institutionnels.....	32
Partenaires prescripteurs auprès des publics bénéficiaires.....	32
Partenaires communication.....	33
Partenaires financiers.....	34
Budgéter son projet / Quel modèle économique ?.....	35
Le financement des projets de prêt de jardin au sein d'ECOS.....	36
D'autres modes de financement.....	37
Quelle communication ?.....	38

<u>PARTIE 2 : ANIMER ET GÉRER SON PROJET</u>	40
Concevoir des outils de travail.....	42
Le questionnaire pour propriétaire.....	42
Le questionnaire pour jardinière.....	43
La charte et la convention de prêt.....	44
Recrutement des participantes.....	46
Un jardin : quels critères pour pouvoir faire partie du projet ?.....	46
Une jardinière : quelles valeurs, quelle expérience ?.....	47
La création d'un binôme étape par étape.....	48
Rencontre avec la propriétaire.....	48
Rencontre avec la jardinière.....	50
La présélection du binôme.....	51
Rencontre du binôme et signature de la convention.....	53
Le suivi.....	54
Premier suivi.....	54
Suivi régulier.....	54
Quelques binômes qui n'ont pas fonctionné.....	55
<u>PARTIE 3 : LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE</u>	58
Promouvoir le jardinage écologique.....	60
La consommation d'eau.....	60
Limiter sa consommation d'eau.....	61
Qui paye ?.....	62
Sécheresse.....	63
Différentes visions du jardinage : gérer le clash des générations.....	64
<u>PARTIE 4 : UNE RELATION DE CONFIANCE</u>	66
Créer un cadre rassurant.....	68
Sécuriser la relation propriétaire âgée / jardinière.....	69
La médiation.....	70
Anticiper la fin de convention.....	70
Histoires de binômes, écrites par Olivier Cattoën.....	71



<u>PARTIE 5 : LES À-CÔTÉS</u>	74
Cours et ateliers.....	76
Des temps forts.....	77
Des événements festifs.....	79
<u>CONCLUSION ET ANNEXES</u>	82
En conclusion : se laisser le temps.....	84
Exemple de calendrier de projet.....	86
Exemple de budget.....	88
Questionnaire pour propriétaire.....	89
Questionnaire pour jardinière.....	94
Charte.....	98
Convention.....	102
Fiche technique : le compost.....	109
Fiche technique : châssis et couches chaudes.....	112
Les petites bêtes du jardin.....	114
La liste des outils et le matériel.....	116
Glossaire du jardin.....	118



REMERCIEMENTS

L'écriture et la publication de ce guide ont été co-financés par le groupe Malakoff Humanis et le Département de Loire-Atlantique.

L'association ECOS leur donne la parole :

"Malakoff Humanis accompagne durablement et protège chaque jour les individus tout au long de leur parcours de vie. Paritaire et mutualiste, Malakoff Humanis, groupe de protection sociale à but non lucratif est ancré dans les valeurs de l'économie sociale et concrétise son engagement auprès des populations fragilisées au travers d'activités sociales.

Grâce à ses nombreux savoir-faire : prévention, retraite, autonomie, aide sociale, lien social, deuil, etc. et à sa capacité à construire des services et des actions sur-mesure, la Direction des Activités sociales s'engage à bâtir une offre de services innovante. Retraité adhérent, entreprise ou salarié, l'ambition des Activités sociales de Malakoff Humanis est de répondre aux besoins face aux aléas de la vie. Bien plus qu'un service, les Activités sociales du groupe Malakoff Humanis sont une véritable force de soutien et de proposition pour le mieux-vivre, le bien-être de tous ainsi que la qualité de vie au travail au service de la performance des entreprises.

Le projet Boutur'âges présenté par l'association ECOS répond en tous points à nos orientations et s'inscrit dans un cadre innovant et original d'actions tout à la fois, intergénérationnelles et formatrices."



"Le Département de Loire-Atlantique a apporté pour la deuxième fois en 2019 son soutien financier à cette initiative qui répond aux objectifs qu'il s'est fixé, notamment dans son engagement départemental 2017-2022 « agir pour bien vieillir ». En effet, l'action de l'association ECOS permet de créer du lien social en sortant la personne âgée de son isolement et en l'intégrant à la vie de quartier, de faire profiter d'un jardin ceux qui n'en ont pas, et de fédérer un réseau intergénérationnel d'entraide.

Dans le cadre de son accompagnement des binômes « personnes âgées/jardiniers », l'association a également mis en place des ateliers théoriques et pratiques de jardinage en répondant ainsi notamment aux ambitions des politiques environnementales.

Fort de cette expérience, l'association se lance désormais dans l'essai de son action en créant ce guide à destination des personnes morales ou physiques qui souhaitent apporter leur énergie et leur concours à la dynamisation de leur quartier. Le Département ne peut que l'encourager dans cette voie et lui souhaiter toute la réussite qu'elle mérite."



POURQUOI ÉCRIRE UN GUIDE AU FÉMININ

Au lieu de « porteurs de projet », « jardiniers » ou « le propriétaire », ce guide fait référence à des « porteuses de projet », « jardinières » ou à « la propriétaire ». Selon notre expérience du mouvement de prêt de jardin, la grande majorité des participantes et des propriétaires sont des femmes. Afin de ne pas trop alourdir le texte, nous avons choisi d'utiliser le féminin pour respecter cette réalité.



UN GUIDE RÉDIGÉ COLLECTIVEMENT

A ECOS, nous avons pour objectif de favoriser le faire ensemble. Ce guide en est la preuve ! Voici les contributrices de cet ouvrage collectif, nous les remercions chaleureusement !

Equipe rédaction et mise en page



Audrey Pernis

Journaliste de formation et chargée de projet de l'association ECOS depuis 2017, Audrey anime et coordonne le prêt de jardin pour l'association. On lui doit l'initiative de ce guide, la coordination de la publication et la rédaction de bien des chapitres, avec le souhait que le modèle de prêt de jardin développé au sein d'ECOS puisse essaimer sur le territoire !



Juliette Aubineau

En service civique à ECOS depuis quelques mois, Juliette a prêté sa plume pour créer le guide que vous tenez actuellement dans vos mains. Cette jeune diplômée en tourisme, après vous avoir fait voyager dans l'univers des jardins partagés, compte bien poursuivre cet appel à l'excursion végétale à travers la promotion de l'écotourisme.



David Prochasson

Journaliste indépendant et secrétaire de rédaction pour différentes publications spécialisées dans les domaines de l'action sociale et de la culture, David est aussi membre d'une association d'éducation aux médias, avec qui il mène des interventions auprès de personnes âgées. Il a relu avec soin l'ensemble de cette œuvre collective.

Equipe collecte de témoignages



Agathe Renault

Après des études et une carrière dans l'audiovisuel, Agathe s'est reconvertie au végétal, avec un BTS aménagement paysager. Passionnée de nature et de paysage, cette adhérente a accepté de rejoindre le comité de rédaction de ce guide, en allant collecter les témoignages de plusieurs jardinières et propriétaires.



Miriam Sepulveda

Artiste chilienne installée en France depuis de nombreuses années, Miriam a rencontré ECOS à l'occasion d'un laboratoire de l'ESS, en 2018. Depuis, elle s'est régulièrement engagée bénévolement pour différentes missions auprès de l'association, dont celle de faire partie du comité de pilotage des témoignages pour ce guide.



Nora Hallopé

Biologiste de formation, photographe, femme engagée, Nora a fait partie pendant plusieurs mois de l'équipe ECOS, dans le cadre d'un service civique sur la mobilisation bénévole. Elle a souhaité poursuivre son engagement dans l'association en allant collecter des récits de participantes au projet. Elle a de plus rédigé plusieurs fiches techniques, que l'on retrouve en annexe de ce guide.



Olivier Cattoen

Olivier est un adhérent assidu de l'association ECOS, jardinier chez une dame âgée à Nantes depuis 2018. C'est avec engouement qu'il a répondu présent pour travailler sur ce guide : il a collecté plusieurs histoires de participantes, et a rédigé des fiches techniques, en annexe de ce guide.



Céline Renault

Cette adhérente de l'association a répondu à notre appel sur les réseaux sociaux pour trouver un titre à cette trousse à outils. C'est elle qui a proposé Graines de voisines. "Pour moi, le jardin fait aussi référence au jardin secret, au jardin intime... Graines de voisines m'est venu à l'esprit : au-delà du jardinage, des amitiés ou beaux échanges peuvent naître des graines que vous aurez plantées."

Equipe illustration



Clément Bréchet

Ancien élève de l'école Pivaut, ce jeune artiste nantais travaille en tant que concept-artiste indépendant. Il avait envie de donner de sa personne et de son temps à une association qui porte des valeurs qui le touchent au quotidien. Clément a signé quelques magnifiques illustrations qui ornent ce livre, notamment les petites bêtes du jardin !



Anouk Chaquet-Rostaing

La couverture que vous pouvez admirer est le fruit du travail d'Anouk Chaquet-Rostaing, 18 ans, titulaire d'un Bac en Art Appliqué, actuellement en service civique à UnisCité à Nantes. Vous pouvez suivre l'expression de son talent sur Instagram en vous abonnant à @zombiscornu.



Et toutes les autres...

Merci aussi à Thomas de Froment, à Adèle Grimaud, et à toute l'équipe et les administratrices d'ECOS impliquées sur ce projet.

Merci également à l'association Craque Bitume, collectif en écologie urbaine de Québec, pour leur inspirante trousse à outils sur les jardins de pieds d'immeubles, et leurs conseils.

Merci aux chercheuses qui ont, depuis plusieurs années, mené leur travaux sur le prêt de jardin intergénérationnel, nous offrant un retour d'impact de notre travail de terrain et de précieuses données maintes fois citées dans ce livre.

Merci à Malakoff Humanis et au Département de Loire-Atlantique pour le soutien financier apporté à ce guide.

Merci à la Ville de Rezé, la Ville de Nantes, la Fondation Mutac, la Fondation JM Bruneau sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Macif, la Fondation Feuilhade, les Ecosolies, Le Département de Loire-Atlantique, pour leur soutien financier, technique et juridique tout au long des années de mise en œuvre de nos projets de prêt de jardin intergénérationnel.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont accepté d'être interviewées dans le cadre de cette trousse à outils, propriétaires, jardinières, partenaires, élues. Si ce guide est si vivant, c'est grâce à vous !



PRÉSENTATION

L'association ECOS est une association loi 1901, née à Nantes en 2006. Elle mène une réflexion et des actions autour de l'écologie urbaine, des pratiques alternatives. Ses objectifs : promouvoir la place de la nature et du végétal en ville, favoriser le mieux vivre ensemble et stimuler la capacité d'agir en autonomie des habitants.

Depuis 2012, l'association ECOS mène un projet de prêt de jardin intergénérationnel à Rezé (sous le titre Jardins partagés). En 2016, elle en a expérimenté une duplication dans un quartier pilote de Nantes (sous le titre Boutur'âges). Ce projet s'est depuis étendu à la ville.

Boutur'âges et Jardins partagés sont des projets de prêt de jardin, où une propriétaire ne pouvant ou ne souhaitant plus entretenir son jardin, en met une parcelle à disposition d'une jardinière, qui y plantera un potager ou pratiquera toute autre activité liée au jardin, dans un cadre sécurisant pour la propriétaire, et basée sur l'échange, la transmission de savoirs et de savoir-faire autour du jardinage écologique.

Après avoir opéré le développement d'un premier projet de prêt de jardin, la duplication de ce dispositif à un nouveau quartier, puis l'essaimage sur tout un territoire, ECOS se propose de partager son expérience et son expertise pour la mise en place de projets de prêt de jardin à d'autres porteuses de projets.

C'est l'objet de ce guide.



À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Il s'adresse à toute porteuse de projet souhaitant mettre en place le prêt de jardin pour son public. Elue aux solidarités, employée municipale au service des espaces verts, membre de collectif citoyen ou d'association de jardinage, c'est à elles que s'adresse ce guide.

Pour ECOS, ce guide est à la fois une façon :

- De répondre à la demande de porteuses de projets, sur le territoire de Loire-Atlantique mais aussi partout en France, avec une méthodologie claire et détaillée pour dupliquer le projet.

- D'essaier ses outils et son modèle : en divulguant ici nos méthodes de travail, nos outils, mais aussi les embûches rencontrées ou les erreurs commises, nous espérons simplifier l'essaimage du prêt de jardin intergénérationnel, en simplifiant le travail des lectrices.

- De valoriser son expertise : nos projets de prêts de jardin intergénérationnel ont fait l'objet de nombreuses études et recherches, qui nous ont permis de réajuster, réinterroger notre modèle, nos actions, et de gagner en expertise sur nos thématiques.

- De diffuser des savoirs et savoir-faire selon un principe d'usage des communs. En effet, ECOS considère que les subventions, qu'elles soient publiques ou privées, dont elle a bénéficié pour le développement et l'action de ce projet, doit pouvoir revenir à la communauté. C'est aussi une façon de valoriser l'engagement de nos partenaires en prolongeant les retombées du soutien apporté.

Ce guide a pour objectif d'orienter les porteuses de projet, de les aider à concevoir leur projet, à le financer, à le mettre en place et à assurer son succès.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN PROJET DE PRÊT DE JARDIN ?

L'émergence de projets de prêt de jardin sur différents territoires en France découle de trois grandes évolutions :

- Une évolution dans l'habitat : si jusqu'à la fin des années 1990, le modèle d'habitat type pavillon individuel avec jardin a été un important mode de construction des nouveaux logements en France, depuis une vingtaine d'année, les nouveaux logements sont principalement des logements collectifs, avec un accès plus restreint aux espaces de jardinage. Nous avons donc aujourd'hui toute une population qui vit dans des logements sans jardin et une autre qui vieillit dans des maisons avec jardin.

Gérard Allard, maire de Rezé :

"Dans les années 1960 et 1970, on a eu beaucoup d'opérations de constructions ouvrières. Les ouvriers arrivés à Nantes pour travailler dans les chantiers navals venaient de la campagne. Ils se sont auto-organisés pour construire leurs maisons, avec des jardins. Ils ont gardé un lien avec leur histoire paysanne, ils cultivaient les légumes en complément de leur salaire. Ce sont les rezéens eux-mêmes qui ont fait de ce territoire un village, un grand jardin. Ces propriétaires ne veulent pas quitter leurs maisons. Le prêt de jardin intergénérationnel permet de maintenir la pratique de jardinage en ville."

- Une évolution démographique : suite au baby boom des années 1960, nous avons aujourd'hui en France une importante population vieillissante. En effet, d'après l'Insee, au 1er janvier 2018, les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent quasiment 20% de la population française. Leur part a progressé d'un peu plus de 4 points en vingt ans¹. Selon les projections de l'INSEE, en 2040, environ un quart de la population française aura 65 ans ou plus². Une grande majorité des personnes de plus de 60 ans (84%) expriment d'ailleurs une volonté marquée de vieillir chez elles plutôt qu'en maison de retraite.

¹ Insee, *Recensement de la population de 2018*, 30 janvier 2018

² Insee, *La population des régions en 2040*, 7 décembre 2010

Par ailleurs, les familles sont de plus en plus éclatées géographiquement, pour des raisons professionnelles ou autres. Nous avons donc une population croissante de personnes âgées plus isolées que par le passé : un quart des personnes de plus de 75 ans vit en situation d'isolement spatial ou relationnel, selon l'Observatoire des solitudes de la Fondation de France¹.

- Une évolution de l'alimentation : depuis une dizaine d'années un peu partout en France, on note une nouvelle vague d'intérêt pour une alimentation saine et donc une évolution de la relation à l'alimentation et au végétal, comme en témoigne les chiffres de consommation de l'agriculture bio du Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France réalisé par l'Agence Bio en février 2019. Selon cette étude, en 2018, 17% des personnes interrogées consommaient des produits bio depuis moins d'un an et la majorité de ces personnes (56%) en consommait depuis un à cinq ans².

En parallèle de ce regain d'intérêt pour la qualité de l'alimentation, on remarque aussi une augmentation de la pratique du jardinage amateur par de nouveaux jardiniers, en particulier en ville. A Nantes, le nombre de parcelles de jardins familiaux est passé de 200 dans les années 1980 à plus de 1000 aujourd'hui. Malgré cette augmentation, il faut attendre environ quatre à six ans avant de pouvoir accéder à son lopin de terre³ (contre trois années en moyenne en 2013) car la demande est de plus en plus forte.

Lydie, jardinière :

"J'ai fait une demande à la Ville de Rezé, mais il y avait cinq ans d'attente dans les jardins familiaux, donc je me suis tournée vers ECOS. J'ai eu un premier jardin chez une dame loin de chez moi. Je lui prenais le bras, je l'emmenais faire un tour de son jardin. Je l'avais prévenue que je ne pourrais pas rester longtemps car cela me faisait trop loin, mais nous sommes restées amies."



¹ Fondation de France, *Les solitudes en France*, Synthèse des études de 2014 et 2016

² Agence BIO, *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France*, 2019

³ Stéphanie BAZYLAK, "Les jardins collectifs gagnent du terrain à Nantes", *Quest France*, février 2017

On a donc un besoin croissant de potagers disponibles pour la production maraîchère amatrice, en particulier en ville, où le foncier se fait rare et cher et où les listes d'attentes pour l'accès à une parcelle dans un jardin familial sont saturées.

Le prêt de jardin, et plus particulièrement le prêt de jardin intergénérationnel, se propose de contribuer à répondre aux problématiques du vieillissement avec maintien à domicile, de l'isolement des personnes âgées, et de la demande croissante pour la pratique de jardinage en ville.

En plus de ces parcelles de jardins familiaux gérées par les municipalités, d'autres moyens pour jardiner existent.

Le prêt de jardin entre particuliers par exemple n'est pas comptabilisé dans ces chiffres alors qu'il s'agit d'une pratique de plus en plus courante notamment grâce à des associations ou des centres socio-culturels qui proposent ce type de pratique. Il y a aussi des plateformes en ligne comme "Plantez chez nous" ou "Prêter son jardin" où on recense de plus en plus d'annonces. Dans le cas du site "Plantez chez nous", il est passé de 500 annonces (48% de propriétaires et 52% de jardinières) au début de l'année 2012 à 5091 annonces (49,5% de propriétaires et 50,5% de jardinières) en juillet 2018, soit une multiplication par 10 du nombre d'annonces en six ans.¹

UNE STRUCTURE POUR PORTER LE PROJET

Si la pratique de prêt de jardin s'est toujours faite de manière assez naturelle entre voisins, en particulier en milieu rural, il peut être plus difficile pour une propriétaire de prêter son jardin à une inconnue, notamment en milieu urbain, et surtout dans certains cas où il faut traverser la maison ou le garage pour accéder au jardin.

Avoir une structure pour porter le projet, qu'elle soit associative, municipale ou autre, permet de rassurer la propriétaire et sa famille, en offrant un cadre bien défini, et surtout une interlocutrice : la structure porteuse qui jouera aussi le rôle de médiateur, en cas de litige.

¹ Alexa SOURZAC, *Le « prêt de jardin » : étude d'un mode d'accès au foncier cultivable pour le jardinage domestique*, Mémoire dans le cadre d'un Master Évolution, Patrimoine Naturel et Sociétés, 2018

"J'avais publié une annonce sur un site de prêt de jardin, mais la personne n'est pas revenue, ne m'a pas donné de nouvelles... Je trouvais plus intéressant de procéder avec une association, plus simple, sans argent. Cela fait 33 ans que nous possédons notre jardin, c'est un jardin d'agrément avec beaucoup d'arbres, un jardin naturel sans pesticide, nous avons tout planté avec mon mari. C'était surtout lui qui s'occupait du jardin, depuis je suis veuve, jardiner n'est pas trop mon truc. Aujourd'hui, le potager est cultivé en permaculture. Avec Franck [le jardinier trouvé par ECOS], nous formons un bon tandem, il passe quand il a envie et j'ai pu voir le jardin de 650 m² fructifier !"

Marie-Line, propriétaire d'un jardin



Marie-Line et Franck dans le jardin de Marie-Line, à Nantes

De plus, la structure portant le projet peut poursuivre d'autres objectifs, en réponse à sa mission fondamentale. Pour ECOS, nous avons par exemple pour objectif de développer le jardinage au naturel. Le CSC Allée Verte, qui pilote un projet de prêt de jardin intitulé "Jardin'âges" dans d'autres communes de la métropole nantaise, insiste davantage sur l'aspect social, sur leur objectif de créer du contact humain.

"Passer par une association plutôt que le bouche à oreille, ça permet d'élargir les possibilités, les contacts. Un autre avantage, c'est les cours de jardinage, les activités, ça permet de rencontrer d'autres jardiniers."

Alain, jardinier

LE PRÊT DE JARDIN INTERGÉNÉRATIONNEL

La plupart des projets de prêt de jardin portés par des structures associatives ou municipales que nous connaissons, dans la métropole nantaise ou ailleurs en France, sont des projets de prêt de jardin intergénérationnel. C'est aussi le cas des deux projets que nous menons au sein de l'association ECOS : Jardins partagés (depuis 2012 à Rezé) et Boutur'âges (depuis 2017 à Nantes).

VIELLIR DANS SON JARDIN

Avec le maintien à domicile et les pertes de capacités physiques avec l'âge, les personnes se retrouvent dans des logements de plus en plus difficiles à entretenir. Le jardin est un défi tout particulier. Laissé à lui-même, il devient vite sauvage et renvoie alors une image très négative à sa propriétaire – "je ne suis pas/plus capable de m'occuper de ma maison" –, mais également à l'entourage (voisinage, famille) qui voit le jardin évoluer sous ses yeux, témoin indéniable de la perte de contrôle de la personne âgée.

"J'ai un grand attachement pour cette maison et son jardin où j'ai passé une grande partie de ma vie, c'était la maison de mes parents et j'y ai vécu longtemps. Prendre soin de la maison et du jardin, pour moi, ça fait partie de mon héritage, ça me fait penser à mon père quand il jardinait et c'était très important pour moi que le jardinier prenne bien soin de ce jardin. Il y a beaucoup de confiance entre nous (propriétaire et jardinier)."

Mme Ricordaire, propriétaire d'un jardin

Parfois, le jardin tombe à l'abandon suite à un décès : c'est le ou la conjoint-e décédé-e qui s'occupait du jardin, la personne restante n'ayant pas forcément les capacités techniques, physiques ou même le courage, l'envie ou le temps de suppléer son conjoint.



Mme V. et son jardinier, Daniel, qui passe chaque jour la saluer.

"Depuis que mon mari est décédé l'an passé, ça a été une année compliquée pour moi. Heureusement que Daniel [le jardinier] était là. Il vient souvent, on s'entend bien. Même si j'ai ma famille, ça m'a aidé qu'il soit là. Je me sens moins seule. On ne peut pas vivre avec les morts."

Mme V., propriétaire d'un jardin



Avoir un jardin qu'on n'a plus le temps ou la capacité d'entretenir est donc un réel souci pour les personnes âgées. C'est devant ce constat que de nombreuses porteuses de projet ont pensé le prêt de jardin comme un projet intergénérationnel.



“Pour moi, c'est important d'avoir un jardin entretenu. Un jardin à l'état sauvage, c'est bien, mais ça donne une sensation d'abandon, ça démoralise quand on se promène dans le jardin.”

Jacqueline, propriétaire d'un jardin

TRANSMISSION ET PARTAGE

Le jardin est une passion, un loisir qui transcende les générations et les classes sociales. Si auparavant le jardin ouvrier avait une image dégradée, aujourd'hui la pratique du jardinage est plébiscitée de toute part, comme en témoigne la longueur des listes d'attente pour obtenir des parcelles dans les jardins familiaux municipaux.

La thématique du jardin est donc une entrée très facile pour créer du lien entre les générations. Quelles que soient leur culture, leur classe sociale, les jardinières sont toujours enclines à papoter jardin, à s'échanger des conseils, à partager leurs savoirs et leurs récoltes !

Dans la métropole nantaise comme ailleurs, de nombreuses personnes âgées ont jardiné pendant plusieurs décennies. Quelle manne de savoirs, de savoir-faire, de connaissance du terroir ! Avec le prêt de jardin, ECOS, depuis longtemps engagée dans le mouvement de l'éducation populaire, voit une façon de valoriser et transmettre ces savoirs populaires.

UN ÉCHANGE À TITRE GRACIEUX ?

On peut imaginer tout type de conditions financières pour le prêt de jardin. Tel qu'ECOS le pratique, le prêt de jardin se fait à titre gracieux. La propriétaire n'a pas à rémunérer la jardinière pour l'entretien du jardin, pas plus que la jardinière ne paie de loyer ou autre défraiement relatif à l'utilisation du jardin.

Tous les travaux de rénovation nécessaire au jardin (par exemple si un mur tombe, si le cabanon doit être repeint) incombent à la propriétaire. Les frais liés à la pratique du jardinage (achat de graines, de plants, de terreau etc.) incombent quant à eux à la jardinière.

ECOS demande aux deux parties d'adhérer à l'association : ainsi les activités pratiquées au sein des jardins Boutur'âges ou Jardins partagés sont couvertes par notre assurance.

Enfin, ECOS demande aux jardinières une cotisation au projet, qui correspond à la mise en relation des deux parties entre elles, et qui donnent accès aux jardinières à un ensemble de services : commandes groupées de paille, semences, événements festifs, trocs, visites de jardin...

Par ailleurs, on peut décider qu'une autre forme de compensation soit mise en place. Chez ECOS, nous proposons qu'en échange du prêt de son jardin, la propriétaire puisse demander que lui soit rendu un petit service, qui doit forcément avoir un rapport avec le jardin, et qui doit convenir à la jardinière, dans la limite de sa force, de sa compétence, de sa disponibilité (tailler une haie, tondre la pelouse l'été, retirer la mousse d'une allée...) Ce service est co-déterminé au moment de la signature de la convention, et doit, à nos yeux, rester un "petit" service au jardin, le projet n'ayant pas pour objet de se constituer comme une concurrence aux entreprises d'entretien paysager.





FORMER UN GROUPE PROJET (COMITÉ DE PILOTAGE)

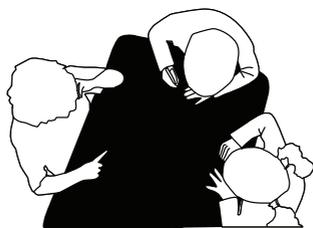
Le prêt de jardin intergénérationnel répond, comme on l'a vu en introduction, à plusieurs problématiques : maintien à domicile des personnes âgées, lutte contre l'isolement, création de lien intergénérationnel, développement de la pratique du jardinage notamment écologique...

C'est ce qui fait la force de ce type de projet, mais aussi sa complexité, car il mobilise des compétences tant sur le champ social que des connaissances en jardinage. Pour le mener à bien, il peut être intéressant de s'entourer d'une équipe de pilotage, qui pourra se réunir plusieurs fois par an, afin de prendre les décisions stratégiques pour le développement du projet, sa communication, mais aussi vérifier que le projet répond bien à des problématiques réelles, ou l'orienter afin qu'il y réponde mieux.

Ce comité de pilotage peut être constitué :

- de professionnelles du service à domicile pour les personnes âgées ;
- de techniciennes des collectivités qui accompagnent les personnes âgées (CCAS de la commune, Clic...);
- d'une membre d'un club d'horticulture ou association de jardinage ;
- d'une employée municipale du service espaces verts en charge des jardins familiaux ;
- d'une élue adjointe aux thématiques développement durable ou solidarité.

Ce comité est à constituer selon les forces en place de la structure porteuse. Vous êtes un centre socioculturel ? Il peut être bon de travailler avec le service espaces verts de la commune. Vous êtes une MJC ? Rapprochez-vous de la direction parcours de vie des aînés. Vous êtes une citoyenne jardinière ? Saisissez vos élués ! A chaque problématique ses experts.



«Travailler en comité de pilotage a permis à ECOS de prendre du recul, et pour nous d'adapter le projet. C'est pour moi essentiel de travailler en Copil, et pas seulement avec des responsables, mais avec des personnes de terrain, qui connaissent bien le quartier. C'est en comité de pilotage qu'on a décidé, d'une même voix et devant les mêmes constats, d'étendre le projet sur toute la ville de Nantes, après avoir testé le projet sur trois quartiers périphériques.»

Une membre de notre comité de pilotage, employée de la Ville de Nantes

Ce comité de pilotage peut aussi être constitué de bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans le fonctionnement du projet, qui pourront par la suite travailler sur le terrain pour la rencontre avec les personnes âgées, la création des binômes, et ainsi remonter au comité de pilotage des informations pertinentes.

Enfin, le territoire sur lequel s'inscrit le projet, son histoire, son urbanisme, ont un tel impact sur le déploiement du projet, qu'ECOS recommande d'avoir dans le comité de pilotage une personne connaissant bien la démographie et l'urbanisme du territoire concerné.

QUEL TERRITOIRE POUR LE PROJET ?

Le territoire a un impact fondamental dans la qualité et la réussite du projet. Nécessairement, il faudra que le territoire comporte des maisons avec jardin d'une part, et une concentration d'habitants n'ayant pas accès à un espace pour jardiner d'autre part. Peut-être serait-il pertinent de développer le projet seulement sur une partie de la commune, ou bien sur deux quartiers limitrophes de deux communes voisines...

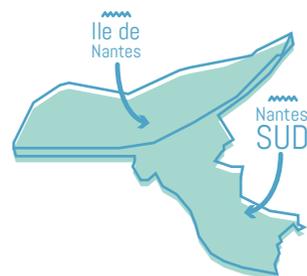
Quoi qu'il en soit, on doit aussi bien connaître les besoins de son territoire pour s'assurer de la pertinence du projet que l'on souhaite y développer.

«Je conseillerai de faire une enquête de besoin, un diagnostic territorial. Ce qui permet de bien cibler son angle : est-on sur une entrée environnementale ? Ou plutôt sur un besoin de maintien à domicile ? Et questionner la population. Le prêt de jardin n'est peut-être pas la réponse la plus adaptée à un territoire pour répondre à ses besoins»

Une membre de notre comité de pilotage, employée de la Ville de Nantes

La demande et l'offre de jardins varient selon les territoires : les communes plus rurales ont souvent plus de jardins à pourvoir, comme l'observent les animatrices du projet Jardin'âges, à Couëron, commune de deuxième ceinture de la métropole nantaise. Dans les villes comme Nantes, où le logement est plus dense, la demande est plus forte de la part des jardinières. ECOS observe aussi une spécificité à Rezé : commune en première ceinture de la métropole nantaise, elle présente un vaste parc de pavillons, dont les habitants vieillissent. Parallèlement, cette commune est aussi jeune et dynamique, et densément peuplée de personnes souhaitant jardiner. On arrive donc sur cette commune à atteindre un équilibre entre l'offre et la demande de jardins.

Par ailleurs, ECOS a rencontré des freins dans le quartier Nantes Sud, où les maisons individuelles sont densément implantées, avec des accès aux jardins nécessitant un passage par l'habitation : cette spécificité urbanistique n'a pas permis un bon développement du projet sur ce quartier, pourtant tout proche de Rezé où le projet s'est très bien développé.



ETUDE DE MARCHÉ

La plupart des porteuses de projet de prêt de jardin qui ont contacté ECOS pour être accompagnées dans la mise en place du prêt de jardin sur leur territoire étaient des professionnelles de leur territoire, et avaient donc une bonne connaissance en amont. Pensez néanmoins à vous procurer des données sur la moyenne d'âge des habitants selon les quartiers, le nombre de personnes inscrites en liste d'attente des jardins familiaux de votre commune, etc. Ces données vont vous aider à cerner les besoins sur votre territoire.

N'hésitez pas également à vous inspirer en regardant d'autres modèles de projets de prêt de jardin en France ou dans les communes voisines. Ce qui marche pour elles, ce qui ne marche pas, pourquoi, et ce qui vous correspond à vous. Enfin, assurez-vous qu'une autre structure ne porte pas déjà un projet similaire sur votre territoire. Ce serait dommage de se faire de la concurrence, alors qu'on peut faire des partenariats.



QUEL PUBLIC CIBLE ?

Chaque jardin prêté profitera à au moins deux bénéficiaires, la jardinière et la propriétaire. Dans le cadre des propriétaires, on peut viser différents publics. Cela peut être des personnes âgées, tel que le propose ECOS à Rezé, ce peut aussi être un public de personnes ne pouvant pas entretenir leurs jardins pour des raisons familiales, de santé, ou toute autre raison. On peut imaginer une famille qui vient d'avoir des jumeaux, et qui soudainement n'est plus en mesure d'assurer le travail du potager, pour quelques saisons. On peut aussi imaginer quelqu'un qui subit un accident, ou une séparation, qui rend la pratique du jardinage moins évidente.

Parmi le public de propriétaires, ECOS a aussi rencontré d'autres types de proposition de terrain : des personnes ayant un grand sens du partage, et ayant envie de nouer des liens de voisinage, ou tout simplement de rendre service, "faire plaisir", comme le dit Monique B., propriétaire d'un très joli petit jardin à Nantes qu'elle souhaitait partager.

Nous avons aussi été démarchées par des entreprises ou des associations disposant elles-mêmes d'un terrain qu'elles souhaitaient mettre à disposition d'une jardinière. C'est une chose que vous pouvez accepter, ou non, selon que votre projet a un objectif plutôt social, ou plutôt de développer l'accès au jardinage et les pratiques de voisinage.

QUELS PARTENAIRES

Le prêt de jardin intergénérationnel mobilise plusieurs publics et peut répondre à plusieurs objectifs. Il nous semble important de s'entourer de partenaires pour concevoir le projet, le mettre en place, le développer.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les collectivités territoriales sont les premières partenaires des associations, mais aussi des autres collectivités. La municipalité et sa direction Pparcours de vie des aînés peut être impliquée à toutes les étapes du projet, ainsi que les équipes de quartier, les techniciennes du CCAS.



PARTENAIRES PRESCRIPTEURS AUPRÈS DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

On va chercher à trouver des propriétaires âgés, qui ne peuvent plus entretenir leur jardin, donc des publics en perte d'autonomie, qui sortent peut-être moins de chez elles ou qui sont plus isolées.

Il peut être intéressant de s'appuyer sur des partenaires pour porter notre message : associations de soin à domicile, cabinets d'infirmières, associations de portage de repas, associations de loisir pour les personnes âgées...

Allez les rencontrer, parlez-leur de votre projet, voyez s'ils ont dans leurs publics des personnes à qui votre projet pourrait bénéficier.

On peut aussi demander à des coiffeuses à domicile, des médecins, etc.

PARTENAIRES COMMUNICATION

Les Clic, centres locaux d'information et de coordination, peuvent être de précieux alliés pour relayer les informations. Ils sont généralement référencés sur le site de votre conseil général. Ils publient régulièrement des guides présentant les différentes offres de loisirs et de service proposées aux personnes âgées.

Les magazines des collectivités locales (Ville, intercommunalité, Département, Région) sont de précieux alliés : souvent livrés directement au domicile des habitantes de votre territoire, ou disponibles dans les commerces et services les plus proches d'elles, ce sont des publications qui ont la confiance de leur lectorat. De nombreuses propriétaires nous ont contactés suite aux articles publiés dans les magazines des collectivités.

Enfin, la presse locale est un allié précieux : les personnes âgées, peu connectées aux réseaux sociaux et aux médias en ligne seront plus réceptives aux médias traditionnels. Pensez à la presse quotidienne régionale, aux radios locales et antennes locales de radios nationales, à votre antenne locale de France 3 ou à votre chaîne de télévision locale.

Vous pouvez aussi organiser une conférence de presse où vous inviterez tous ces journalistes pour leur présenter votre projet, à son lancement.

N'hésitez pas à les solliciter à nouveau à chaque saison, ou quand vous avez des actualités importantes. Les médias ne pourront pas toujours relayer vos informations, mais quand ils le font, l'impact est grand.

Si vous souhaitez travailler avec la presse, n'oubliez pas que leur délai de publication est souvent très serré : ayez à leur disposition, avant même de les contacter, des photos qui peuvent être publiées, des contacts de participantes qui sont d'accord pour être interviewées, etc.

Au niveau local, on peut aussi disposer des flyers ou publier des affiches dans des maisons de quartier, des MJC, des mairies annexes ou d'autres partenaires...



PARTENAIRES FINANCIERS

On peut chercher des partenaires financiers, soit pour lancer le projet, soit pour le développer. Les partenaires financiers publics sont :

- la commune, via sa direction Parcours de vie des aînés et/ou sa direction Espaces verts ;
- l'intercommunalité, qui peut travailler sur la question de la transition écologique, selon sa feuille de route ;
- les Départements qui ont la compétence de l'aide sociale, en particulier avec les personnes âgées.

On peut aussi solliciter des partenaires financiers privés, via du mécénat, ou via des appels à projet de fondations privées. Il est donc important, si l'on cherche à trouver des financement de cette façon, de mener une veille sur différents sites :

- plusieurs caisses de retraite ou mutuelles financent des projets destinés aux personnes âgées (Macif, Carsat, Malakoff Humanis, etc.)
- certaines fondations caritatives publient des appels à projet auquel votre projet pourrait répondre : Fondation Petit Frères des Pauvres, Fondation de France...

Pour lancer son projet à Nantes, ECOS est d'abord allée lever des financement privés (Fondation Macif et Fondation JM Bruneau, sous l'égide de la Fondation de France), avant d'aller démarcher la collectivité : ça a été une force pour développer notre projet d'avoir déjà des fondations qui le soutenaient.



«Il y avait un constat fait par l'équipe de quartier de Nantes Sud : d'un côté, une grande liste d'attente pour le jardin familial de la Crapaudine, et d'autre part on avait dans le quartier beaucoup de personnes âgées dans des maisons. On a bien sûr pensé au prêt de jardin intergénérationnel : on avait le besoin, mais pas l'opérateur. Quand ECOS est arrivée, l'association avait déjà trouvé un budget auprès d'une fondation privée pour mener cette expérimentation à Nantes. C'était pour nous l'occasion d'y aller.»

Une membre de notre comité de pilotage, employée de la Ville de Nantes

BUDGÉTER SON PROJET QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE ?

Voici l'épineuse question du financement de votre projet !

Selon que vous êtes une structure associative, une collectivité, un CSC, votre mode de financement variera. Pour assurer un fonctionnement pérenne au projet, il est primordial de lui trouver un modèle économique. La phase de lancement peut-être un peu longue : le public cible est long à recruter et à sensibiliser. Il est d'autant plus important d'avoir un financement solide pour soutenir cette phase de développement, qui ne peut répondre à aucune logique comptable.

Pour cela, différents moyens existent : subventions de structures publiques ou privées, cotisations, adhésions à l'association, dons, prestations facturées, activités annexes de la structure...



LE FINANCEMENT DES PROJETS DE PRÊT DE JARDIN AU SEIN D'ECOS

Dans le cas d'ECOS, le fonctionnement n'est pas le même pour Jardins partagés et pour Boutur'âges. Dans les deux cas, une partie du budget de ces activités est assurée par les cotisations des participantes (10 € par an et par personne) et les adhésions à ECOS (10 € par an également).

Pour le reste, le projet Jardin partagés est entièrement financé par la Ville de Rezé comme dans le cadre d'une subvention de fonctionnement d'un projet. C'est à dire que la collectivité soutient un projet conforme aux statuts de l'association, et compatible avec les orientations municipales, dans une logique d'intérêt général partagé. Cette subvention est donc affectée à ce projet en particulier et ne peut pas être utilisée pour d'autres actions de l'association.

Quant à Boutur'âges, les financements ont beaucoup varié au cours des années : ECOS a tout d'abord été chercher une subvention venant d'une fondation privée, dans le cadre d'un appel à projet destiné à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Avec ce financement, elle est allée voir les techniciennes de la Ville de Nantes, qui ont accepté d'appuyer ECOS dans le développement de ce projet.

Ainsi, ECOS a reçu un financement du CCAS (centre communal d'action sociale, via sa direction Parcours de vie des aînés), mais aussi du SEVE, qui soutient la diffusion de pratiques de jardinage écologique (cours et ateliers proposés à nos jardinières). Ce financement s'est répété d'années en années, ce qui a permis à ECOS de maintenir et développer son action. Par ailleurs, le Département de Loire-Atlantique, qui travaille sur la thématique des personnes âgées via sa compétence en matière d'action sociale, nous finance certaines années.

Parmi les fondations qui ont soutenu Boutur'âges, citons la Fondation JM Bruneau sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Macif, la Fondation Mutac et Malakoff Humanis, pour l'édition et la publication de ce guide.

Enfin, nos projets ont reçu plusieurs prix (Prix de la Fondation Feuillade, prix Demain(s) Mode(s) d'Emploi(s) des Ecosolies) ce qui soutient l'action, de manière ponctuelle.

D'AUTRES MODES DE FINANCEMENT

En 2018, ECOS a travaillé avec l'École Centrale de Nantes, qui a produit une étude comparative sur différents projets de prêt de jardin en France et en Europe, en particulier concernant leurs méthodes de communication et leurs modes de financement. Voici quelques résultats trouvés.

Le mode de financement utilisé à ECOS pour le projet Boutur'âges, s'appuyant tant sur des subventions pluriannuelles ou ponctuelles de collectivités, des fonds venant de fondations privées, et dans une moindre mesure sur les cotisations des participantes, se retrouve dans différentes structures portant des projet analogues, comme le CSC de l'Allée Verte, à Saint-Sébastien-sur-Loire, ou les Potes Âgés de Clisson Passion, à Clisson.

A Lanester, dans le Morbihan, l'association Esperans Lan Ester ne bénéficie d'aucune subvention : elle s'appuie sur le travail de bénévoles pour animer et gérer le prêt de jardin, et est autonome financièrement grâce aux bénéfices de sa friperie et de plusieurs autres activités associatives.

A Nice, Potager en Ville demande une cotisation plus élevée (de l'ordre de 250 € pour l'adhésion annuelle d'un professionnel en 2018), ce qui couvre une part plus importante des frais liés à la vie du projet¹.



¹ Simon BOUSSEAU, Sabrina COQUENLORGE-GALLON, Mathieu GONNET, Sandra LEPELTIER et Anne VIEL-BRILLET, Boutur'âges : prêt de jardin, Projet d'Entreprise Formation, Ecole centrale de Nantes, 2018

QUELLE COMMUNICATION ?

En plus de s'appuyer sur des partenaires pour la communication, tels que décrit en page 33, vous pouvez mettre en oeuvre différents moyens de communication directe avec votre public.

Certains de ces moyens seront forcément plus adaptés à un type de public ou à un type de territoire en particulier : le contact de proximité (remise de flyers sur des marchés, boîitage) sera, par exemple, beaucoup plus adapté à une petite ville qu'à une plus grande car c'est une mission qui prend du temps. Vous pouvez également proposer à des institutions telles que des mairies ou des centres socio-culturels, de laisser à disposition des flyers ou de faire de l'affichage dans leurs structures.

Pour fédérer un public de jardinières, sites Web, réseaux sociaux ou newsletters sont tout autant de bons outils.

Pour que les personnes intéressées aient plus d'informations et puissent poser leurs questions, vous pouvez mettre en place des réunions d'informations publiques qui pourront également provoquer des rencontres entre propriétaires et futures jardinières. ECOS a organisé chaque année des réunions d'information publiques, à Nantes et à Rezé. Elles ont été annoncées par communiqué de presse, sur les réseaux sociaux, par newsletter... Elles permettent aussi à la chargée de projet de gagner du temps : les personnes remplissent en direct les questionnaires de demande de jardin (ou de recherche de jardinière).

Vous pouvez aussi vous appuyer sur les membres de votre comité de pilotage, qui connaissent bien leur territoire, ses acteurs, ses réseaux.


"En tant que technicienne de terrain, mon rôle a été un travail de repérage et de communication dans le quartier. J'ai parlé de Boutur'âges à de nombreuses associations, j'ai co-organisé la première réunion d'information à laquelle je les ai invitées ainsi que d'autres partenaires, fait du flyering..."
Une membre de notre comité de pilotage, employée de la Ville de Nantes



Flyer édité pour promouvoir le projet Boutur'âges en 2019



CONCEVOIR DES OUTILS DE TRAVAIL

Le prêt de jardin implique qu'un particulier pénètre chez un autre particulier, de manière plutôt régulière. Pour créer un cadre rassurant, ECOS a développé différents outils de travail qui définissent l'utilisation du jardin (que vous pourrez consulter en annexe).

LE QUESTIONNAIRE POUR PROPRIÉTAIRE

C'est le document dans lequel on consignera toutes les informations relatives au jardin et à sa propriétaire. Concernant le jardin, on notera sa superficie, son adresse, les équipements, la taille de la parcelle à cultiver. Si la propriétaire a des outils qu'elle souhaite mettre à disposition de la jardinière, on pourra aussi les lister.

Selon la taille du jardin et le souhait de la propriétaire, on pourra lui proposer d'accueillir une ou plusieurs jardinières.

On notera aussi des informations importantes concernant la propriétaire comme son âge, ses habitudes. On cherche à savoir qui a jusqu'ici entretenu le jardin, pourquoi il est abandonné le cas échéant. On notera aussi les contraintes de la propriétaire : accepte-t-elle que la jardinière vienne accompagnée ? Y a-t-il des horaires où il vaut mieux ne pas venir jardiner ? Comment accède-t-on au jardin ? On ajoute des précisions utiles (si la maison est mise en vente, si d'autres personnes jardinent sur le terrain).

La chargée de projet remplit le questionnaire sur place avec la propriétaire, après avoir visité son jardin.



«Quand j'ai contacté ECOS que je connaissais via le réseau de l'économie solidaire, j'ai reçu un formulaire. Ce formulaire m'a permis de me poser les bonnes questions et d'identifier ce dont j'avais vraiment envie. Ce qui était important pour moi à ce moment-là, c'était d'avoir un jardin à proximité de ma maison, dans un espace sécurisé, pour les enfants, que je puisse les emmener sans danger.»

Diane, jardinière

LE QUESTIONNAIRE POUR JARDINIÈRE

Dans ce questionnaire, on va chercher à savoir le type de jardin que recherche notre jardinière. On veut savoir si elle a déjà jardiné, quel est son niveau d'expérience, quel type de culture elle veut faire, si elle souhaite y aller pour d'autres usages (lecture, détente, barbecue...). On veut aussi connaître ses disponibilités, la distance qu'elle est prête à parcourir entre son domicile (ou son travail) et le jardin.

On lui demande aussi si elle a d'autres passions, des connaissances particulières dans le jardinage écologique qu'elle aimerait partager...

La jardinière peut remplir ce questionnaire à distance, aux locaux de l'association, lors d'une réunion d'informations ou lors de l'un des différents événements auxquels ECOS participe toute l'année (forum des associations...)



Le jardin de Diane, chez un monsieur âgé habitant Rezé

LA CHARTE ET LA CONVENTION DE PRÊT

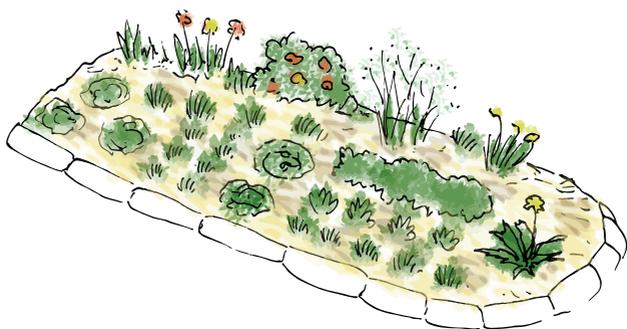
ECOS a mis au point une charte sur la pratique du prêt de jardin. Elle présente les engagements de chacun (propriétaire, jardinière, association) et rappelle quelques principes de base du jardinage écologique.

La convention de prêt est l'outil qui lie la propriétaire, la jardinière et l'association : elle est donc tripartite. Elle rappelle l'identité de chacune, et présente un certain nombre d'articles : la description du bien mis à disposition, le plan du jardin, les engagements de chacune (ici sont repris plusieurs articles de la charte), les conditions d'utilisation. Valable pour une durée d'un an, elle est renouvelée par tacite reconduction. Des articles précisent également les conditions de résiliation de la convention.

Elle comporte ensuite toute une série d'annexes précisant des points techniques sur le jardin (où sont les outils, l'eau, le tas de compost, à quels horaires la jardinière viendra, etc.) Enfin, on note un numéro d'urgence, tant pour la propriétaire (si la jardinière remarque quelque chose d'anormal) que pour la jardinière (si elle se blesse...)

On la remplit en présence des trois parties, en trois exemplaires. Chacune conservera sa copie.

Le modèle complet de convention utilisé par ECOS est à consulter en annexe de ce guide.





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE JARDIN

LE (date) :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part (le-la propriétaire)TEL.....

ET

D'autre part (le-la jardinière).....TEL.....

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

L'association ECOS met en relation des propriétaires de parcelles cultivables, qu'ils souhaitent mettre à disposition de personnes de leur voisinage à la recherche de jardin à cultiver.

C'EST DANS CES CONDITIONS QU'IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le-la propriétaire met à disposition du-de la jardinière, une parcelle de terrain que le-la jardinière peut utiliser pour les cultures de son choix et selon l'agencement de son choix.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU BIEN MIS A DISPOSITION

Le bien présentement mis à disposition comprend une parcelle de terrain d'une superficie totale de :m² (voir précision dans la notice technique jointe à cette convention), située à (indiquer l'adresse du jardin) :

Un état des lieux contradictoire sera dressé à la prise d'effet de la présente convention (voir précision dans l'annexe jointe à cette convention). A la demande du- de la propriétaire ou du-de la jardinière un état des lieux contradictoire pourra par ailleurs être dressé à chaque reconduction annuelle.

ARTICLE 3 - DESTINATION

Le bien mis à disposition, au titre de la présente convention, est destiné uniquement à du jardinage amateur (sans vocation commerciale).

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition du jardin par le-la propriétaire est consentie à titre gracieux. Le-la jardinière s'engage en échange à entretenir la parcelle et à assumer les frais qui en découlent (achat de graine, de plants, de compost, outillage).

Si le-la propriétaire possède des outils qu'il-elle accepte de laisser en libre accès, un inventaire précis (état des outils) écrit sera fait lors de la prise d'effet de cette convention. L'entretien des outils sera à la charge du-de la jardinière.

Modèle de convention utilisée pour Boutur'âges en 2019

RECRUTEMENT DES PARTICIPANTES

UN JARDIN : QUELS CRITÈRES POUR POUVOIR FAIRE PARTIE DU PROJET ?

Pour ECOS, un jardin doit avoir certains critères. Il ne doit pas être insalubre ou pollué (trop proche du périphérique, présence d'excréments d'animaux, déchets diverses...)

Il faut aussi que le jardin ne soit pas trop petit, inculte, trop mal orienté, envahi par une plante envahissante (comme ça a été le cas dans le jardin d'une dame à Nantes, envahi par de l'ail triquètre, que nous avons malgré tout proposé à un jardinier plein de courage, mais qui n'a pas pu venir à bout de la tâche).

De plus, nous demandons aux propriétaires de garantir :

- un accès à l'eau
- un endroit pour composter
- un lieu de stockage (cabanon ou autre) ou la jardinière peut laisser des - des outils, des bottes, des semences...
- un accès au jardin (remise de clé au besoin, ou autre arrangement)

Enfin, nous demandons aux propriétaires d'être ouvertes et tolérantes, car le jardin pourrait être cultivé différemment qu'auparavant et ne pas avoir la même allure.

"J'ai essayé plusieurs choses, par moi-même ou par une première association mais la compatibilité avec la propriétaire n'a pas fonctionné. Ça n'a pas fonctionné car on n'avait pas la même vision du jardinage, ou plutôt la propriétaire a accepté de me prêter un morceau de jardin mais elle voulait trop garder le contrôle sur ce que je faisais, elle critiquait beaucoup mes initiatives."

Alain, jardinier

UNE JARDINIÈRE : QUELLES VALEURS, QUELLE EXPÉRIENCE

Il est important que la jardinière porte des valeurs de partage, d'entraide, d'écoute. Certaines personnes se tournent vers ECOS en désespoir de cause, les listes d'attentes pour des jardins familiaux étant particulièrement longues à Nantes. Si la fibre sociale ne les anime pas, si partager des récoltes, des paroles, du temps avec une personne âgée les rebute, nous leur conseillons plutôt d'aller jardiner dans un jardin collectif.

De plus, même si le prêt de jardin intergénérationnel est ouvert à toutes, on a tendance à favoriser les personnes possédant déjà une expérience de jardinage. En effet, le jardin est une activité chronophage, c'est donc un effort tout particulier d'y consacrer du temps dans une vie urbaine bien remplie. ECOS a constaté que les jardinières débutantes peuvent ne pas avoir pris la juste mesure de l'engagement demandé... et vite se décourager. Ainsi, ECOS préfère orienter les jardinières débutantes vers des jardins collectifs, ou leur proposer de jardiner avec d'autres sur les quelques jardins intergénérationnels où plusieurs jardinières se côtoient.

On demande à la jardinière de s'engager à entretenir le jardin, de ne pas le laisser à l'abandon, de ne pas venir avec des personnes étrangères à l'improviste, de respecter les horaires et contraintes décrites dans la convention. Et de prévenir si elle s'absente pour une longue durée (congé, maladie) ou si elle souhaite arrêter.



LA CRÉATION D'UN BINÔME ÉTAPE PAR ÉTAPE

La bonne entente des binômes est un élément primordial pour le bon fonctionnement d'un partage de jardin. Pour créer le binôme "parfait", il est donc nécessaire de d'abord rencontrer la propriétaire et la jardinière séparément afin de déterminer avec elles leurs attentes, leur disponibilité et leurs souhaits.

RENCONTRE AVEC LA PROPRIÉTAIRE

C'est un moment délicat dans l'animation de projet, celui qui demande à la chargée de projet le plus de tact, le plus de finesse. La personne qui appelle pour prêter son jardin a généralement longuement mûri sa réflexion avant de téléphoner, avant de se lancer dans cette aventure qui peut paraître effrayante : ouvrir son domicile à une inconnue.

Dans bien des cas, les propriétaires sont des femmes âgées, dont le conjoint, récemment décédé, entretenait le jardin. Celui-ci est désormais à l'abandon, et dans le souhait de le prêter, il y a toute une empreinte symbolique sur la perpétuation de l'œuvre de l'époux, du respect du travail mené de son vivant.

Certaines propriétaires nous sollicitent aussi parce que des raisons de santé (problème de dos, maladies) les empêchent momentanément ou durablement de s'occuper du jardin. D'autres vivent des séparations, le déménagement au loin d'un enfant qui s'occupait jusqu'ici du jardin... Bref, dans tous les cas, c'est une rupture de parcours de vie qui amène la propriétaire à nous appeler, et c'est pourquoi il est primordial de faire preuve de tact, d'écoute, de délicatesse.

La prise de contact avec la propriétaire peut se faire en deux échanges distincts. Pour chacun d'eux, on se donnera beaucoup de temps, pour ne pas brusquer la propriétaire.

Le premier rendez-vous, de préférence au téléphone, sert tout d'abord à déterminer quelles sont ses attentes par rapport à la venue d'une jardinière. On écoute le contexte de vie de la propriétaire, ce qui l'amène à nous appeler, son besoin. On s'assure que la propriétaire a bien compris le projet, et qu'elle ne s'attend pas à avoir un entretien du jardin complet, gratuitement (ce qui arrive parfois).



Première visite au jardin de Maurice, à Rezé

Dans un second temps, ECOS se rend chez la propriétaire.

Ce rendez-vous commence par une visite du jardin de la propriétaire. On fait le tour du jardin avec la propriétaire, on pose des questions sur l'histoire de la maison et du jardin... On repère les lieux, les équipements (parcelles, point d'eau, place du composteur), on évalue l'état du jardin, la surface de la parcelle mise à disposition de la jardinière. Le sujet du service rendu peut être approfondi lors de cette visite, tout comme la question du prêt des outils et du partage des récoltes. N'hésitez pas à préciser que la jardinière prend en charge ses plants et semences mais que si elles se mettent d'accord, la propriétaire peut fournir des plants et semences que la jardinière peut lui cultiver.

Le dernier point essentiel à aborder : les modalités d'accès au jardin. L'accès du jardin se fait-il obligatoirement en passant par la maison ou y a-t-il un portail donnant directement accès au jardin par exemple ? Dans un premier temps, le temps que le binôme apprenne à se connaître et que la confiance s'installe, la jardinière peut prévenir de son arrivée mais le but à terme est l'indépendance de part et d'autre. Après la visite du jardin, on remplira avec elle le questionnaire mentionné précédemment.

A la fin de cet entretien, n'hésitez pas à laisser une convention vierge à la propriétaire afin qu'elle puisse la lire tranquillement après votre départ. Enfin, et c'est le plus important : soyez à l'écoute de la propriétaire, répondez à ses questions et rassurez-la sur ses craintes éventuelles.

RENCONTRE AVEC LA JARDINIÈRE

Le premier contact avec la future jardinière, plus court que celui avec la future propriétaire, peut se faire uniquement au téléphone. Les questions posées au moment de l'entretien téléphonique vont concerner son niveau de jardinage, ce qu'elle souhaite cultiver, la surface qu'elle aimerait cultiver, le temps qu'elle pense consacrer au jardin, ses disponibilités, si elle est à l'aise avec les personnes âgées, si elle possède ses propres outils... C'est aussi lors de cet entretien qu'il faut bien lui expliquer le principe du service rendu à la personne âgée. Il faut également lui préciser les modalités financières s'il y en a. Dans le cas d'ECOS, les jardinières bénéficieront des avantages d'un réseau de jardinières : accès à une serre mutualisée, accès à des cours de jardinage écologique, accès à des outils mutualisés (grelinette, broyeur de végétaux...) et à une grainothèque. Enfin, comme avec la propriétaire, restez toujours à l'écoute et répondez à ses interrogations.



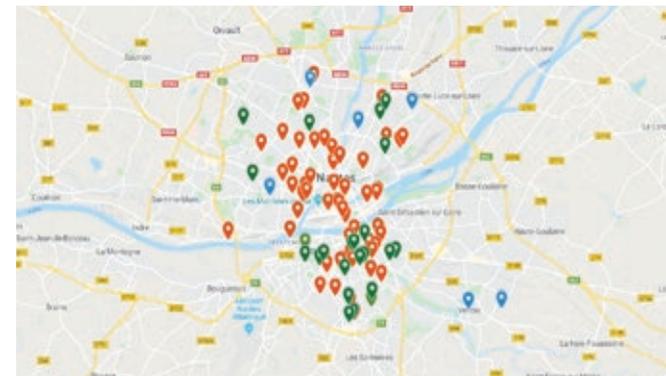
Marie-Madeleine avec son jardinier, Bertrand

LA PRÉSELECTION DU BINÔME

La présélection se fait tout d'abord par un critère géographique. En effet, pour que le projet fonctionne (jardin entretenu, présence régulière au domicile de la propriétaire, lien social), il faut que la jardinière soit régulièrement présente.

Notre expérience montre que le temps de trajet jusqu'au jardin doit être la plus courte possible pour s'assurer que la jardinière vienne régulièrement. Dans une grande agglomération comme Nantes, tout trajet aller d'une durée de plus de 20 minutes peut vite devenir pénible et décourager même la jardinière la plus vaillante. Ça a été la cause de nombreux abandons dans les premières années de nos projets de prêt de jardin.

C'est pourquoi, avec le temps, ECOS s'est dotée d'une carte interactive qui géolocalise tous les jardins et les jardinières en attente.



Carte interactive utilisée pour Boutur'âges en 2019. En vert, les jardins, en bleu, les jardins à pourvoir, et en orange les jardinières cherchant un jardin

Une fois qu'on a repéré les 2 ou 3 jardinières les plus proches du jardin en attente, on va chercher dans les informations données dans les questionnaires et lors de l'entretien préalable. On va donner les petits jardins aux jardinières les plus débutantes, et réserver les grands jardins avec des propriétaires très exigeantes sur la netteté du jardin aux jardinières plus expérimentées et qui ont plus de temps. On fera aussi attention aux loisirs, aux passions des unes et des autres, dans le but de créer une relation la plus réussie possible.

Deux exemple de binômes réussis

Louise et Monique : il faut traverser la maison de Monique pour aller dans son tout petit jardin, qu'il lui faisait plaisir de partager. Il paraissait donc important à ECOS de trouver une jardinière au tempérament très discret, pour ne pas déranger Monique, et n'ayant pas de grandes ambitions de production (le jardin étant tout petit). Parmi les jardinières disponibles dans le quartier de Monique, Louise correspondait à cette description, et toutes deux sont ravies de leur binôme !

Marie et Harlin : Harlin, la jardinière, était prof de yoga. Marie, la propriétaire, avait pratiqué le yoga. Elles étaient aussi toutes deux passionnées de jardinage écologique... Finalement, leur binôme n'a duré que quelques années, la jardinière ayant finalement manqué de temps libre. Mais elles sont restées amies !

Une fois la jardinière présélectionnée, on prend le temps de la rencontrer, si ça n'avait pas encore été fait. On appelle ensuite la propriétaire pour lui présenter la jardinière en question, et organiser un temps de rencontre.



Le jardin de Monique, qu'elle partage avec Louise

RENCONTRE DU BINÔME ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

La porteuse de projet rencontre d'abord la jardinière à l'extérieur afin de pénétrer ensemble dans chez la propriétaire. La rencontre se poursuit ensuite au jardin avec la propriétaire, qui fait visiter les lieux.

La porteuse de projet peut s'éloigner un peu, pour laisser la jardinière et la propriétaire sympathiser et voir si le courant passe. Elle propose alors de prendre le temps d'y réfléchir avant de signer la convention. Souvent, si le binôme s'est plu, les deux personnes vont aussitôt dire qu'elles n'ont pas besoin de réfléchir et qu'elles peuvent signer de suite.

Une fois que les différents engagements ont été rappelés et que les deux parties sont d'accord sur tous les points, la propriétaire, la jardinière et la chargée de projet signent la convention de prêt (en trois exemplaires, afin que chacune en possède une).

La chargée de projet peut leur rappeler qu'il est normal s'il faut un peu de temps pour que les choses se mettent en place, pour que les deux parties se sentent à l'aise et que si l'une ou l'autre rencontre le moindre souci, il ne faut surtout pas qu'elles hésitent à en parler entre elles ou à le signaler à l'association.

Rappelez également que si l'une des parties souhaite arrêter de prendre part à ce projet, c'est tout à fait possible mais qu'elle doit vous prévenir en amont.

« Mon mari est décédé il y a sept ans, c'est lui qui s'occupait du jardin. L'année dernière, dans le journal du quartier, il y avait un article sur le projet Boutur'âges d'ECOS, c'est comme ça que j'ai rencontré Olivier (le jardinier). Le monde autour de moi était surpris de ma décision, je suis plutôt timide et décider d'ouvrir ma maison, ce n'était pas simple, mais le fait de passer par une association a facilité les choses. L'expérience de faire confiance aux autres est une réussite, avec Olivier, ça se passe très naturellement. »

Annie, propriétaire

LE SUIVI

PREMIER SUIVI

Après la mise en place d'un binôme, il est intéressant de faire un suivi assez rapidement, afin de lever d'éventuelles questions ou d'éventuels doutes, qui pourraient surgir dans les premières semaines. La signature de convention est un moment dense, où de nombreuses questions sont abordées : il se peut que certains détails n'aient pas été bien compris.

On peut faire ce premier suivi par simple appel téléphonique, tant auprès de la propriétaire que de la jardinière. Il sera parfois nécessaire d'intervenir sur place, en cas de grosse incompréhension. Ce n'est pas un bon signe.

SUIVI RÉGULIER

On peut par la suite planifier un suivi annuel téléphonique :

En début d'année, afin de s'assurer que le binôme veut poursuivre, et pouvoir, le cas échéant, trouver une autre jardinière, ou un autre jardin pour la jardinière, avant que le printemps ne débute ;

Au milieu du printemps (mi-avril à mi-mai) afin de s'assurer que la jardinière s'est bien emparée de la parcelle. Si ce n'est pas le cas, si c'est finalement trop de travail pour elle, qu'elle manque de temps ou autre, il est toujours temps de proposer le jardin à une autre jardinière avant l'été ;

À l'automne, après la fin de la saison de jardinage, pour savoir si celle-ci s'est bien passée, et si la jardinière et la propriétaire souhaitent poursuivre ensemble.

Et il est primordial de planifier au moins une visite par an de chaque jardin, en présence des deux parties. Cette visite peut prendre la forme d'une balade groupée d'un jardin à l'autre, qui permet aussi aux différentes jardinières et propriétaires de se rencontrer.

Pour l'accompagnement, l'association s'engage également à envoyer un mail mensuel de conseils aux jardinières, leur expliquant ce qu'elles peuvent faire au jardin à cette époque de l'année. Et pour fédérer un réseau de participants, ECOS organise aussi des temps conviviaux (balades et visites de jardins, commandes groupées de graines et matériaux) que nous détaillerons (confère Partie 5).

QUELQUES BINÔMES QUI N'ONT PAS FONCTIONNÉ

Evidemment, le choix du bon binôme relève de facteurs humains, et naturellement, les erreurs sont possibles. Voici le récit de trois binômes qui ont échoué à court terme.

Mauvaise évaluation de l'engagement d'un jardinier

Un des adhérents de longue date à ECOS nous avait sollicité pour obtenir une parcelle où produire des semences. Nous avons trouvé proche de chez lui un monsieur qui souhaitait prêter une belle parcelle de son jardin. Ce propriétaire cultivait lui-même encore une grande partie de son jardin, mais il perdait la vue, et souhaitait, en échange du prêt, que le jardinier qui était très expérimenté lui donne des informations sur l'état de son jardin, si les carottes étaient prêtes à éclaircir, etc.

Auparavant tatillon sur l'aspect bien ordonné de son jardin, le côté "fouilli" qu'aurait un jardin destiné à la production de semences lui importait peu, compte tenu de sa cécité.

Malheureusement, le jardinier, que l'équipe ECOS pensait bien connaître, et malgré son expérience et ses projets, n'avait que peu de temps disponible. Il n'est quasiment jamais venu au jardin. Il n'a donc pas pu respecter l'engagement pris dans la convention, sur le service échangé. Le propriétaire et sa famille en ont été très déçus. Après plusieurs rappels, le jardinier a été remplacé par un autre, qui lui jardine de manière beaucoup plus sérieuse et assidue.

QUELQUES BINÔMES QUI N'ONT PAS FONCTIONNÉ (SUITE)

Incompatibilité d'humeur

Un monsieur assez âgé au caractère bien trempé nous avait fait visiter son jardin. Celui-ci était impeccable, pas un brin d'herbe, ni une mousse. ECOS a tout de suite compris qu'il faudrait pour ce jardin trouver quelqu'un d'expérimenté et avec beaucoup de temps libre.

Le jardinier rencontré répondait à ces critères, et de plus, il habitait tout proche de chez le propriétaire.

Malheureusement, le jardinier était un architecte à la retraite, et le propriétaire un plâtrier à la retraite.

Apprenant leurs métiers respectifs, ils se sont regardés en chien de faïence, ont commencé à se montrer distants voire discourtois, et le binôme n'a pas fonctionné de cette simple incompatibilité de classe !

Convention de prêt non-respectée

Une dame avait déjà eu chez elle deux jardinières qui se sont succédé, et ont toutes deux déménagé par la suite. Cette dame était déçue de voir partir ses jardinières, à qui elle s'attachait à chaque fois. Nous avons donc voulu trouver pour elle une jardinière qui corresponde parfaitement à ses critères : quelqu'un de retraité, avec beaucoup de temps libre, ayant déjà une expérience du jardinage (car son jardin était grand) et peu susceptible de déménager bientôt.

Nous avons trouvé un homme qui correspondait, et qui avait déjà pratiqué le prêt de jardin chez une dame âgée, dans une autre commune et avec une autre association qu'ECOS.

La rencontre s'est très bien passée, mais au bout de

quelques semaines, la propriétaire nous a annoncé, embêtée, que le jardinier lui demandait de contribuer à 50% aux achats de graines et de plants pour le jardin. Or, il est écrit dans notre convention que les frais d'achats de graines, plants, terreau, paille, etc. sont à la charge de la jardinière. De plus, cette propriétaire ayant un portage de repas, elle ne cuisinait plus et ne voyait donc nullement l'intérêt d'investir dans une production dont la récolte ne lui importait guère.

Mais le jardinier ne l'entendait pas de cette oreille : dans le précédent jardin qu'une autre dame âgée lui avait prêté, en convention avec une autre association, le partage se faisait ainsi. Il avait pourtant, bien entendu, lu la convention, l'avait signée, mais il pensait pouvoir s'arranger différemment. Il était hors de question pour lui de se plier aux règles d'ECOS.

Nous l'avons donc sommé de quitter le jardin, l'autorisant à y revenir pour reprendre les plants déjà installés, en accord avec la propriétaire. Malheureusement, celle-ci n'a par la suite plus voulu prêter son jardin à personne, trop déçue par cette ultime expérience.



Daniel et Mme V., un binôme réussi qui dure depuis plusieurs années à Rezé



PROMOUVOIR LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

ECOS est une association reconnue d'intérêt général dans le domaine de l'environnement, implantée à Nantes, l'une des premières villes de France à imposer le zéro phyto dans tous ses parcs et jardins. Il était donc naturel pour nous de penser le prêt de jardin comme un projet de jardinage écologique. De plus, la jardinière travaillant sur le domicile d'une autre personne, il nous semble plus respectueux qu'elle n'utilise aucun produit qui pourrait nuire à la santé de la propriétaire qui lui ouvre son jardin.

Dans la convention de prêt, il est donc précisé que la jardinière ne doit utiliser aucun produit de synthèse, qu'elle doit économiser l'eau et préférer les techniques de jardinage écologique.

Pour aider les jardinières, ECOS donne chaque année huit cours sur le jardinage écologique (plan de jardin, rotation de culture, auxiliaires et traitements, mise en place des légumes d'été, récolter ses semences, préparer le jardin à l'hiver, etc.) ainsi que des ateliers pratiques (tailler les arbres fruitiers, produire des purins, etc.)

De plus, ECOS propose à ses jardinières de participer à des commandes groupées de semences patrimoniales libres, de paille (pour favoriser la vie microbienne du sol, réduire l'usage de l'arrosage, limiter les maladies, ce qui diminue le besoin de traiter). Enfin, ECOS envoie régulièrement par mail des conseils de jardinage écologique à ses jardinières et répond à toutes leurs questions techniques, et peut même se rendre dans les jardins pour leur donner un conseil personnalisé.



LA CONSOMMATION D'EAU

Dans le modèle de convention utilisé par ECOS, la question de l'eau se pose à la signature de convention. D'où vient l'eau ? Pluie, puits, réseau ? Comment l'utiliser ? Qui paye ?

La plupart des jardins qui sont mis à disposition comprennent des réservoirs d'eau de pluie ou des puits. En général, le partage se fait assez simplement, chacune se sert selon ses besoins.

LIMITER SA CONSOMMATION EN EAU

ECOS invite les jardinières à limiter leur consommation en eau. Elle le rappelle dans la convention de prêt et elle propose des ateliers et cours sur les économies d'eau. Cela peut se faire en utilisant des techniques de paillage, en amendant la terre de culture avec du compost (qui favorise la retenue d'eau), en arrosant plutôt le matin ou en fin de journée (pour éviter l'évaporation forte de milieu de journée) ou en regardant la météo, pour éviter d'arroser inutilement avant un soir d'orage estival.



Alain vérifie le niveau de son pluviomètre, dans le jardin qu'il cultive chez Jacqueline

QUI PAYE?

Si l'on utilise l'eau du réseau, qui paye la consommation ?

ECOS a évalué en 2017 la quantité d'eau utilisée par une jardinière sur une saison. Elle a bien voulu compter pour nous le nombre d'arrosoirs nécessaires à son jardin de juin à septembre. Nous avons ensuite calculé un montant forfaitaire de consommation d'eau (sans prendre en compte le coût de l'abonnement) pour une taille de parcelle donnée. Ce montant était de 4€ pour 10 m². Bien sûr, cela correspond à nos conditions climatiques, et à la façon qu'elle avait de cultiver (beaucoup de paillage, ce qui permet de diminuer la consommation d'eau). C'est un montant donné à titre indicatif, cependant il permet de montrer que la consommation d'eau du réseau n'est pas très coûteuse. Généralement, la propriétaire en fait cadeau à la jardinière. Mais si elle ne le souhaite pas, ce calcul nous permet d'estimer "à la louche" la consommation d'eau de la jardinière, et lui demander de bien vouloir, à la fin de l'été, verser une participation à la propriétaire.



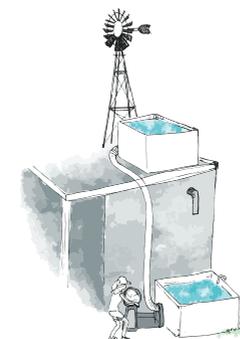
Réservoir d'eau de pluie, à Rezé

SÉCHERESSE

Bien sûr, quand on utilise l'eau du réseau, on doit se soumettre aux arrêtés préfectoraux concernant la sécheresse. C'est assez frustrant pour les jardinières qui ont consacré beaucoup de temps de travail à un potager, et qui soudain ne peuvent plus arroser. Pour éviter la sécheresse au jardin et la perte de récoltes, le paillage et le compost sont de bons alliés. Il est néanmoins nécessaire de concevoir le jardinage comme une activité liée à des contraintes météorologiques, et d'en accepter les aléas, aussi coûteux soient-ils, tel qu'on le ferait pour une sortie à la plage ou une randonnée en montagne, gâchée par la pluie. L'acceptation est une clé, surtout dans un contexte où le climat change un peu plus chaque année.

"Il y a des périodes un peu compliquées parfois. Le propriétaire est sourd, ça limite quand même beaucoup la communication. Et puis cet été, il faisait tellement chaud que le potager avait besoin d'être arrosé. On essaie de ne pas arroser, surtout pour quelques tomates seulement, mais parfois c'est inévitable. On a eu du mal à bien communiquer autour de ces sujets. Quand je demandais si je pouvais avoir accès à l'eau, ce qui pourtant avait été discuté lors de la signature de la convention, il me disait « encore, encore ? ». Puis, je suis moins venue à la suite de l'été, avec la canicule, il fait trop chaud pour les enfants, il n'y a pas assez d'ombre."

Diane, jardinière



DIFFÉRENTES VISIONS DU JARDINAGE : GÉRER LE CLASH DES GÉNÉRATIONS

En mettant ensemble plusieurs générations de jardinières, on se confronte à des visions du jardinage qui peuvent être différentes : il y a souvent, comme en cuisine, autant de façons de faire du potager que de jardinières.

On se confronte aussi à de nombreux préjugés : les jeunes jardinières rencontrées par ECOS s'imaginent souvent que les anciennes utilisaient beaucoup de produits phytosanitaires, et ne connaissaient rien au jardinage écologique. Ce qui, de notre expérience est tout à fait faux : la pratique du jardinage à grand renfort de produits phyto est réelle, mais nous rencontrons aussi de nombreuses propriétaires qui s'enorgueillissent d'avoir "fait du bio avant que cela n'existe".

À l'inverse, les propriétaires âgées, qui sont parfois à la retraite depuis 20 ans, et ont passé plusieurs heures à bichonner leur jardin chaque jour depuis tant d'années, ont parfois du mal à accepter que la jardinière ne viendra que quelques heures par semaine au mieux. Il faut les préparer à ce que le jardin ne soit plus entretenu de la même façon et qu'il n'ait plus la même allure.

Un autre préjugé fréquent mérite d'être raconté : beaucoup de jardinières débutantes ou confirmées ont une très bonne connaissance théorique du jardinage écologique, sont bien documentées sur les techniques de permaculture, et peuvent parfois porter des jugements sur la façon de faire de leurs aînées. Pourtant, 40 à 60 ans d'expérience au potager ne peuvent pas se comparer à quelques lectures d'ouvrages ou quelques cours suivis.

Bref, il y a de nombreuses façons de jardiner et il est important de rappeler, tant aux jardinières qu'aux propriétaires, qu'il faut rester humble dans sa pratique du jardin, considérer l'expérience, être ouverte à de nouvelles pratiques et respecter les connaissances de chacune, même si les visions diffèrent.



Diane (au centre) fait visiter son jardin

« Au début, le propriétaire me faisait quelques réflexions, « tiens c'est bizarre cette manière de faire », puis au fur et à mesure, il a réalisé que le jardinage naturel ça fonctionnait. Je lui répondais : « Les graminées partout, ça ne me dérange pas, c'est ce que j'ai envie d'essayer de faire. » Peut-être que j'ai eu beaucoup de chance la première année mais ça a vraiment bien fonctionné, et le propriétaire a vu que le résultat était là. Lui qui a l'habitude d'utiliser des semences hybrides, qui a l'habitude de biner partout. C'est ça que je trouve chouette aussi, le partage de cette possibilité de jardiner autrement. Il y a là quelque chose de riche, le partage de connaissances, cette sorte de choc intergénérationnel qui renferme plein de savoirs. »

Diane, jardinière



PARTIE 4
UNE RELATION DE CONFIANCE



CRÉER UN CADRE RASSURANT

Le prêt de jardin est une décision difficile : d'une part, on renonce à entretenir soi-même un jardin, à cause d'une situation de rupture (décès, maladie, âge...) ; d'autre part, il faut ouvrir sa porte à une inconnue. Il est indispensable que la structure portant le projet crée un climat de confiance.

La porteuse de projet doit prendre le temps de bien expliquer le projet à la propriétaire. À ECOS, nous faisons une première rencontre avec chaque propriétaire qui peut durer jusqu'à une heure, afin de bien les connaître et de leur inspirer confiance.

Nous proposons aussi aux enfants, ou autres membres de la famille d'échanger avec nous, de nous rencontrer.

Nous rappelons systématiquement qui nous finance : la Ville, le CCAS, le Département, des acteurs que les personnes âgées connaissent bien et en qui elles ont confiance.



"J'habitais dans un petit appartement et je cherchais un jardin pas loin de chez moi, j'aime beaucoup jardiner, ça me rappelle ma jeunesse, ça me procure beaucoup de bien-être. Malheureusement, j'ai déménagé loin et ce n'est pas possible de continuer à jardiner dans cette maison, je me suis attaché au jardin et surtout à Marie-Madeleine, la propriétaire, mais on reste en relation et je prends toujours de ses nouvelles. À part le fait de pouvoir jardiner, j'ai apprécié le lien qui s'est formé entre nous, et le fait de pouvoir donner avec sincérité, mon amitié, aide et soutien à une personne âgée."

Bertrand, jardinier

SÉCURISER LA RELATION PROPRIÉTAIRE ÂGÉE / JARDINIÈRE

Pour sécuriser la relation, ECOS prend d'abord le temps de rencontrer les jardinières potentielles une à une, de les soumettre à un entretien pour s'assurer de leur souhait d'implication auprès d'une personne âgée. La jardinière pressentie est décrite à la propriétaire, qui seule décidera si elle souhaite la rencontrer ou non. À tout moment, les propriétaires peuvent se rétracter.

La salariée d'ECOS est là lors de la première rencontre pour faire le lien. Elle ne s'éloigne que si elle sent que la propriétaire est en confiance. Enfin, notre modèle de convention (en annexe) permet de détailler un ensemble de points sur ce qui se pratiquera au jardin dans le cadre du prêt.

Par la suite, une fois que les personnes se connaissent, la relation de confiance se développe tout naturellement : ainsi peuvent naître l'entraide, l'amitié, le partage.

"Quand on est là, le propriétaire se sent en sécurité et se permet de faire des choses qu'il ne ferait pas quand il est tout seul. Par exemple, abattre un arbre ou monter dans un arbre pour ramasser tel ou tel fruit. Ça le rassure qu'il y ait des gens. C'est un soin, une bienveillance partagée."

Diane, jardinière

"Partager son jardin avec un volontaire c'est créer du lien, tisser une relation de confiance... et puis disons-le, c'est aussi moins de frais d'entretien en comparaison à une entreprise d'entretien de jardin. Je suis très contente de ce projet, je n'ai pas de points négatifs à partager. J'ai eu confiance dès le début, je ne me suis pas posée de question. Avec Alain (le jardinier) ça se passe très bien, on se connaît bien maintenant, on s'entraide, il me rend des services, je sais qu'il est là. Il vient presque tous les jours. Par exemple, il me fait profiter de ce qu'ils cuisinent avec sa femme une fois les légumes poussés. Sa femme, c'est une experte en soupe. Alain, il fait pousser les légumes et sa femme, elle fait des soupes avec de belles saveurs."

Anne, propriétaire

LA MÉDIATION

Par la suite, la salariée est à disposition de la personne âgée, comme de la jardinière pour toute demande, besoin, litige. Vous pouvez prendre une ligne de téléphone portable dédiée à cet usage. Savoir qu'elles auront une interlocutrice pour les aider, les protéger au besoin, rassurent beaucoup les propriétaires.

De même, elles n'osent parfois pas, par politesse, dire ou demander certaines choses à leur jardinière. La structure porteuse de projet peut alors jouer son rôle de médiation. Par ailleurs, des suivis réguliers, téléphoniques et en personne, renforcent ce climat de confiance.

ANTICIPER LA FIN DE CONVENTION

Afin d'éviter que la fin de convention ne se fasse de facto, après constatation de l'abandon du jardin, ECOS sollicite régulièrement ses jardinières afin de savoir si elles pensent poursuivre. Cela permet de réattribuer le jardin rapidement, d'éviter ou d'anticiper la déception de la propriétaire, et de ne pas laisser le jardin à l'abandon.



HISTOIRES DE BINÔMES, ÉCRITES PAR OLIVIER CATTOËN

Aurélien

«Habitant en appartement, Aurélien a souhaité trouver un jardin pour que son jeune fils puisse manger des « légumes du jardin » et qu'il découvre d'où ils viennent. Alors que je m'entretiens avec le jardinier, son fils se balade dans le potager à la recherche des tomates cerises qu'il croque à pleines dents.

Aurélien était d'abord passé par la Ville pour accéder aux jardins familiaux mais sans succès. C'est au forum des assos qu'il entend parler d'ECOS et un mois après, le voilà avec un jardin à cultiver. C'est actuellement son deuxième potager, la première expérience s'était arrêtée en cours de route puisque la propriétaire ne se sentait pas chez elle.

Aujourd'hui, il passe deux ou trois fois par semaine dans son potager où s'alternent courges, « concombres apéritif » et pieds de tomate. La personne âgée chez qui il jardine est aujourd'hui décédée. Souffrant de la maladie d'Alzheimer, la famille avait trouvé ce programme intéressant : cela lui faisait de la visite, lui faisait travailler la mémoire... Mais dans une certaine limite. Aurélien aurait justement bien aimé recevoir plus de conseils de sa propriétaire, étant un jardinier novice. Initialement, il aurait d'ailleurs préféré opter pour une parcelle avec au moins un autre jardinier. C'est aussi l'occasion de se re-layer pour l'arrosage. Mais globalement, Aurélien annonce que « c'est génial », il peut venir quand il veut et aménager le jardin comme il le souhaite, et à ma question concernant les éventuels inconvénients de Boutur'âges, il me répond « qu'il n'y en a pas forcément » si ce n'est que « le jardin est en CDD ».

Après le décès, la famille a bien voulu qu'Aurélien garde le potager, « au moins, elle verra son jardin de là-haut ».

HISTOIRES DE BINÔMES, ÉCRITES PAR OLIVIER CATTOËN (SUITE)

Thomas

«Thomas et sa compagne sont entrés dans Boutur'âges par la force des choses. La personne âgée à qui ils ont acheté la maison accueillait déjà un couple de jardinier. Jeune couple avec enfants, ils ont choisi de reprendre le flambeau. Aujourd'hui, ce sont deux binômes de jardiniers qui ont accès à leur jardin.

Le premier couple est généralement au jardin alors que Thomas et sa compagne sont au travail. Il faut certes passer par la maison pour accéder au jardin, mais ce n'est pas un problème pour les propriétaires puisque chacun des jardiniers a un jeu de clés. Ils envoient juste un SMS pour prévenir. Quand Thomas les croise, c'est l'occasion d'apprendre d'eux puisqu'ils sont des jardiniers particulièrement expérimentés. Il y a peu, Thomas a par exemple été acheter quelques plants qu'il vient de repiquer. Il croyait pourtant qu'à cette époque-ci, plus rien ne pousserait, mais en les voyant faire, il a lui aussi essayé.

Le second binôme partage davantage les horaires de Thomas et sa compagne, c'est donc régulièrement qu'il ont l'occasion d'échanger. C'est d'ailleurs ce pourquoi le binôme s'est inscrit dans le programme. Déjà là quand l'ancienne propriétaire habitait encore les lieux, ils se posent aujourd'hui la question de retrouver un jardin chez une personne âgée avec qui il y a encore plus de lien social. Thomas comprend d'ailleurs tout à fait, et s'ils sont amenés à partir, il pense tout de même proposer à d'autres jardiniers de s'installer.»



Catherine et Madame T.

«Madame T. est arrivée dans cette maison en 1958, le grand jardin tout en long est divisé entre une partie en pelouse, des carrés potagers et quelques pommiers et pieds de vigne. C'est sa fille qui a découvert Boutur'âges via le journal de quartier, la maman a tout de suite été charmée par le projet et en fait partie depuis maintenant deux ans, son jardin était de toute façon trop grand pour elle. Madame T. s'est gardée une partie pour qu'il y ait des fleurs et quelques fraisiers et une partie que sa fille peut cultiver. Le reste est entretenu par Catherine. C'est la troisième jardinière qu'elle accueille : « C'est bien qu'elle soit là, autrement, ce serait en friche ! ».

La jardinière a accès aux outils, aux réserves d'eau de pluie, et puisqu'il n'y a pas de portail, c'est pratique, elle peut y accéder quand elle le veut ; « C'est aussi intéressant pour elle, la propriétaire du jardin, que pour le jardinier et puis ça fait de la visite. Et même si elle ne la voit pas, elle sait que quelqu'un est passé ! ».



PARTIE 5
LES À-CÔTÉS



Afin de faire vivre ces projets de jardins partagés, il est important d'organiser des temps d'échanges pour permettre à toutes les jardinières et propriétaires de pouvoir se réunir, de discuter entre elles, de se donner des conseils ou tout simplement de passer un bon moment ensemble ! ECOS propose plusieurs types de services et d'événements qui gravitent autour du prêt de jardin.

COURS & ATELIERS

ECOS propose des cours de jardinage écologique aux jardinières, pour se former ou se perfectionner. Ces cours, organisés régulièrement dans l'année, abordent toutes les thématiques du jardin au naturel (de la mise en place d'un potager à son entretien en passant par les traitements naturels...) en lien avec la saison du moment. Par exemple, au mois de mai, des cours sur la mise en place et l'entretien des légumes d'été, des cours sur la production de semences en septembre...

Des ateliers thématiques sont également proposés pour permettre aux jardinières de s'approprier des techniques sur des sujets en particulier : la taille et la greffe des fruitiers, le compostage, etc. Ces ateliers sont souvent donnés par des professionnelles (paysagistes...) dans des lieux mis à disposition par l'association, ou dans le jardin d'une propriétaire. Ils finissent par un temps convivial où les jardinières peuvent échanger entre elles et avec les intervenantes présentes autour d'un verre ou d'un goûter.



DES TEMPS FORTS

Régulièrement, ECOS propose des événements plus festifs axés sur le partage et l'échange.

On retrouve par exemple des trocs de graines et de plants, où les jardinières apportent leurs graines ou leurs jeunes plants, afin de pouvoir échanger les unes et les autres, et ainsi de diversifier leurs variétés potagères. Ces trocs ont parfois des thèmes (comme les plantes aromatiques ou les plantes étonnantes).



ECOS organise aussi plusieurs commandes groupées (de graines, de bottes de paille, de terreau...) où les jardinières peuvent commander les quantités souhaitées à l'avance et viennent toutes récupérer leurs commandes à la même date et au même endroit. Cela permet aux jardinières d'avoir accès à des ressources difficiles à se procurer en ville (bottes de paille, compost de qualité) et de promouvoir le jardinage écologique et favoriser la biodiversité (semences libres commandées chez un semencier biologique, paille et compost en vue de limiter l'arrosage et l'utilisation d'intrants...).

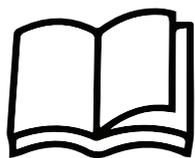
La réception de la commande groupée de graines est l'occasion parfaite pour organiser un troc.

ECOS propose aussi à ses jardinières du prêt d'outils de jardin : les jardinières peuvent emprunter gratuitement une grelinette ou un broyeur à végétaux. Ces équipements coûteux sont ainsi mis en commun, et permettent de pratiquer un jardinage écologique et respectueux du sol (la grelinette permet de travailler la terre sans la retourner, le broyeur permet de transformer le bois d'élagage en BRF ou bois raméal fragmenté, un paillis très intéressant pour la vie microbienne du sol et la vie racinaire des plantes).



Des jardiniers avec des outils prêtés par ECOS

Enfin, ECOS dispose d'un fond documentaire (ouvrages sur différentes thématiques liées au jardinage écologique) qu'elle met à disposition de ses jardinières.



DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Pour créer du lien entre elles, ECOS invite régulièrement les participantes, jardinières et propriétaires, à des événements plus festifs et conviviaux.

Pendant les beaux jours, de nombreuses visites de jardin sous forme de balades à vélo sont organisées, balades durant lesquelles on visite plusieurs jardins et potagers de binômes. C'est l'occasion pour les jardinières de montrer leur travail aux autres, et pour chacune de partager sa passion du jardin autour d'un petit apéro en fin de balade. Ces balades-visites sont aussi l'occasion d'impliquer les propriétaires dans l'organisation d'événements qui font la vie de l'association, et donc de renforcer le lien social au sein du projet.



Balade à vélo dans des jardins à Rezé



ECOS propose aussi des visites de lieux, comme des serres municipales de production horticole, des jardins remarquables, des expositions en lien avec nos thématiques, etc. Plutôt destinées aux propriétaires, ces visites permettent de les rassembler, de les mettre en réseau, et de les sensibiliser sur nos thématiques (écologie, jardinage naturel).

Enfin, d'autres événements peuvent être mis en place de manière plus exceptionnelle. ECOS propose par exemple aux participantes d'assister à des conférences sur divers sujets liés au jardinage ou à l'environnement en général, à des projections de films et de documentaires suivies de débats, etc.

L'association ECOS a aussi organisé un concours photo thématique en 2019, "Génération au jardin", qui mettait en avant le jardinage intergénérationnel. La sélection de photos ainsi récoltée a été soumise au vote du jury et au vote du public : toutes nos adhérentes, partenaires et amies pouvaient voter pour leurs photos préférées sur les réseaux sociaux. Les lauréates ont remporté plusieurs prix (ateliers offerts, livres, bottes de paille, semences...) et les photos ont été exposées à l'occasion de différents événements auxquels ECOS a participé comme les forums associatifs.



Présentation des photos du concours lors d'un forum associatif



Deux des participations au concours « Génération au jardin »



Ce genre d'événements permet de mettre en réseau les participantes (qui autrement seraient chacunes, binôme à binôme, confinées dans leurs jardins respectifs) et de faire vivre le projet associatif tout au long de l'année.



EN CONCLUSION : SE LAISSER LE TEMPS

Le prêt de jardin intergénérationnel est à la fois un dispositif tout simple, dans son principe, mais aussi délicat à mettre en place, si l'on veut garantir son succès. De nombreux enjeux sont à considérer. Plus que tout, il faut se laisser le temps : dans une culture de projet, où tout doit aller vite, où l'on se fixe souvent des objectifs à courte échéance, il incombe de se souvenir qu'ici le public cible – les personnes âgées – est un public dont la prise de décision peut être longue. Il nous est souvent arrivé à ECOS qu'une personne nous appelle, après avoir lu un article paru dans un journal... il y a six mois !

De plus, si la décision d'ouvrir son jardin peut être inquiétante, parce qu'on va laisser entrer un inconnu chez soi, elle est surtout très difficile psychologiquement. Souvent, elle signe un renoncement (« je ne serai plus jamais capable de faire mon jardin seule ») ou entérine un deuil (souvent dans le cas où le mari, récemment décédé, s'occupait du jardin, et laisse donc sa conjointe seule, devant ce bout de domicile sauvage qui souligne l'absence).

Il est donc primordial pour toute porteuse de projet de se laisser le temps de l'expérimentation, de ne pas se fixer des objectifs chiffrés (nombre de binômes, nombre de personnes de 70 ans et plus, etc.) à trop courte échéance : on ne saurait que constater l'échec.

De notre expérience, le projet de jardin intergénérationnel est un projet qui prend du temps à se mettre en place, mais une fois les bons binômes créés, la relation est tout aussi durable qu'elle est bénéfique, et peut même devenir une clé de voûte dans la vie de la propriétaire âgée.



EXEMPLE DE CALENDRIER DE PROJET

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Gestion et organisation	Création des outils (questionnaires, etc.)										Bilans et rapports d'activité	
	Organisation de la réunion d'information et de la conférence de presse										Planification de l'année suivante	
Communication	Envoi d'un communiqué de presse		Réunion d'information sur le projet		48h de l'agriculture urbaine		Forums associatifs		Forums associatifs		Semaine Bleue	Forum des seniors
	Création de flyers et d'affiches		Présence sur les marchés, etc.									
Vie du projet	Rencontre avec des propriétaires et visites de jardin					Rencontre de nouvelles propriétaires						
	Rencontre avec des jardinières et signature de conventions de prêt de jardin											
	Visites de suivi dans les jardins, conseils aux jardinières											
Cours et ateliers	Cours 1 : la vie du sol		Cours 4 : lancer son potager		Cours 6 : entretien et traitements naturels, les purins...		Cours 7 : produire ses semences		Cours 8 : préparer son jardin pour l'hiver		Atelier : tailler les arbres fruitiers	
	Cours 2 : le plan de jardin, la rotation, etc.		Cours 5 : légumes d'été et construction de structures		Cours 3 : les semis							
Commandes groupées, trocs	Les jardinières passent leur commandes de graines	Livraison de la commande + troc de graines	Troc de graines		Troc de plants		Troc de plants		Commande de paille		Livraison de la paille pour l'hiver	
			Commande de paille pour l'été		Livraison de la paille							
Temps festifs et collectifs	Fête de début d'année, réadhésion		Visite de jardins inspirants		Balade à vélo d'un jardin à l'autre et apéro festif		Balade à vélo d'un jardin à l'autre et apéro festif				Soirée documentaire sur le jardinage écologique	

EXEMPLE DE BUDGET

NB : ce budget est calculé en nombre d'heures. A vous de le multiplier par le taux horaire de vos salariés, ou à le valoriser en heures de bénévolat, le cas échéant.

Gestion et organisation	Construction du projet	30h la première année, 10h par la suite
	Réunion interne	20h
	Développement de partenariat	20h (la 1e année, puis 5h)
	Bilans et rapports	10h
	Réunion externes avec partenaires ou financeurs	5h
Communication	Organisation de conférence de presse	10h
	Organisation de réunion d'information	20h
	Réalisation de flyers et d'affiches	10h
	Participation à des événements, marchés...	20h
Vie du projet	Rencontre avec les jardinières / propriétaires	25h
	Signature de conventions	20h
	Suivi des binômes	40h (pour 10 binômes)
Cours et ateliers	Animation de 8 cours et ateliers de jardinage écologique	32h
Commandes groupées et trocs	Organisation de 3 commandes groupées	15h
	Organisation de 5 trocs de graines ou de plants	30h
Temps festifs et collectifs	Organisation de 3 temps collectifs dans l'année (balades, visites, fête de fin de saison, projection de films...)	24h
TOTAL		331 heures la première année pour mettre en place 10 binômes

QUESTIONNAIRE POUR PROPRIÉTAIRE (1/5)

**QUESTIONNAIRE PROPRIÉTAIRES**

Questionnaire adressé aux propriétaires souhaitant mettre à disposition l'ensemble ou une partie de leur jardin avec un jardinier dans le quartier Nantes Sud. Afin de nous permettre de former les bons binômes jardinier/propriétaire, merci de prendre un peu de temps pour remplir le questionnaire et nous le renvoyer.

A très bientôt !
L'équipe d'ECOS
7 allée Alain Gerbault
44200 Nantes
07.68.76.78.12 / jardins@ecosnantes.org
09.80.97.89.21 / contact@ecosnantes.org

Informations générales :

Nom..... PrénomAge.....

Adresse

.....
.....

Téléphone.....

Courriel.....

Informations complémentaires :**1- Quel est votre statut ?**

Propriétaire Copropriétaire (*préciser le nombre*)

.....

QUESTIONNAIRE POUR PROPRIÉTAIRE (2/5)

VOTRE JARDIN :**2- Quelle est la superficie du jardin ?**

(Vous pouvez approximativement longueur et largeur du jardin en mètres)

3- Quelles sont les cultures et les aménagements actuels dans votre jardin ?

(Vous pouvez décrire et indiquer environ la superficie de haies, de pelouse, de massifs de fleurs, le nombre d'arbres...)

4- Qui entretient actuellement votre jardin ?**RECEVOIR UN JARDINIER :****5- Pour quelles raisons souhaitez-vous partager votre jardin ?**

(Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Vous n'avez pas l'énergie de vous occuper de la totalité de votre jardin
- Vous n'avez pas le temps de vous occuper de votre jardin
- Vous souhaitez échanger avec d'autres jardiniers (car vous rencontrez des difficultés techniques ou vous souhaitez embellir votre jardin)
- Vous n'avez plus l'usage de votre jardin et vous souhaitez qu'une autre personne en profite
- L'idée de partager votre jardin et qu'un autre en profite vous plaît

QUESTIONNAIRE POUR PROPRIÉTAIRE (3/5)

6- Décrivez la partie du jardin que vous souhaitez mettre à disposition d'un jardinier

(Indiquez la surface totale et les dimensions approximatives de la parcelle, l'état du jardin)

7- Quel type de jardin appréciez-vous le plus ?

- De type ornemental
- De type potager

8- Avez-vous dans le jardin un accès à l'eau ?

(Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Puits avec pompe électrique ou manuelle
- Puits non équipé de pompe
- Robinet avec compteur d'eau potable
- Cuves et récupérateurs d'eau pluviale

9- Quelles seraient les modalités d'accès à l'eau, si vous accueilliez un jardinier ?**10- Combien de jardiniers voulez-vous accueillir ?**

- Un
- Plusieurs

11- Votre jardin est-il situé à proximité de votre logement ?

- Oui
- Non

QUESTIONNAIRE POUR PROPRIÉTAIRE (4/5)

12- Comment se ferait l'accès au jardin ?

- ☛ Un portail indépendant donne accès directement au jardin
- ☛ Par l'accès principal du terrain et le côté de la maison
- ☛ L'accès du jardin se fait obligatoirement en passant par la maison (ex : le garage)

13- Quelles sont vos préférences en termes d'horaires, de jours ?

14- Acceptez vous que le jardinier soit accompagné de sa famille ?

- ☛ Oui
- ☛ Non

15- Si oui, quelles sont vos conditions ?

PARTAGER AUTOUR DU JARDIN AU NATUREL :**16- Connaissez-vous les pratiques de jardinage naturel ? Ou d'éco-jardinage ?**

- ☛ Oui
- ☛ Non

17- Si oui, pouvez-vous nous décrire en quelques mots quels en sont les principes ?

4

QUESTIONNAIRE POUR PROPRIÉTAIRE (5/5)

18- Avez-vous des commentaires ou des souhaits à évoquer concernant ce qui sera réalisé au jardin ? Auriez-vous besoin que le jardinier vous rende un service en particulier au jardin ?

19- ECOS propose des moments conviviaux et des projets complémentaires aux jardins partagés, souhaiteriez-vous y participer ?

- ☛ Oui
- ☛ Non

20- Si oui, sous quelles formes voudriez-vous y participer ?

- ☛ Visites de jardins
- ☛ Accueil d'un groupe dans votre jardin dans le cadre d'un atelier pédagogique
- ☛ Ballade

21 - Avez-vous des remarques, commentaires ou souhaits à ajouter ?

L'équipe d'ECOS vous remercie !

5

QUESTIONNAIRE POUR JARDINIÈRE (1/4)

QUESTIONNAIRE JARDINIER-E-S

Questionnaire adressé aux jardinier-e-s souhaitant pratiquer une activité de jardinage dans le cadre de Boutur'âges (prêt de jardin inter-générationnel entre particuliers sur la ville de Nantes) ou de Jardins Partagés (prêt de jardin inter-générationnel entre particuliers sur la ville de Rezé)

Afin de nous permettre de former les bons binômes jardinier-e/propriétaire, merci de prendre un peu de temps pour remplir ce questionnaire.

Il est un peu long, mais plus vous serez précis, au mieux nous répondrons à vos attentes.

A très bientôt !
L'équipe d'ECOS

ECOS // Caserne Mellinet, Pavillon 002
4 place du 51^e Régiment d'artillerie
44300 Nantes
Tel : 02 53 78 22 38
jardins@ecosnantes.org

Informations générales :

Nom..... Prénom

Année de naissance

Adresse

.....

.....

Autre adresses près de laquelle vous pourriez jardiner (travail, école des enfants.....)

.....

.....

Téléphone.....

Courriel.....

Informations complémentaires :**Quel est votre statut ?**

- Étudiant-e
- Travailleur-e horaires fixes
- Travailleur-e horaires variables
- Retraité-e
- Autre

Précisez

Qu'est ce qui vous donne envie de participer à ce genre de projet ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUESTIONNAIRE POUR JARDINIÈRE (2/4)

LE JARDINAGE:**Avez-vous déjà jardiné ?**

Oui Non

Vous considérez-vous comme un-e jardinier-ère ?

Débutant-e Intermédiaire Confirmé-e

Si oui, pendant combien de temps ? Quelle surface, Quelle culture ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Connaissez-vous des pratiques de jardinage au naturel ?

.....

.....

.....

Avez-vous un intérêt particulier, ou une expérience à mentionner, pour un type de culture ? (plantes médicinales, cueillette de plante sauvage, connaissance des plantes tinctoriales, passion pour les rosiers, connaissance des arbres etc.)

.....

.....

.....

LE JARDIN :**Type de jardin recherché :****Quel type de culture souhaitez-vous faire?**

Entretien de jardin Potager Fleurs Arbres fruitiers

Quelle superficie souhaiteriez-vous ?.....

A quelle fréquence comptez-vous venir au jardin ?

(Vous pouvez indiquer le nombre de visites hebdomadaire, leur périodicité, vous pouvez aussi indiquer vos horaires de travail ou autre)

.....

QUESTIONNAIRE POUR JARDINIÈRE (3/4)

Pensez-vous jardinier seul-e, en couple, avec des enfants, avec un-e ami-e ?

Quelles sont vos disponibilités ?

(Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- La journée
 Le soir
 En semaine
 Le week-end

Quelle distance êtes-vous prêt à parcourir entre votre domicile (ou votre autre adresse) et le jardin ?

- En voiture A pied En vélo En transport en commun

Vie du jardin :

Avez-vous actuellement des outils de jardinage ?

- Oui (*préciser*) Non

Êtes-vous prêt à partager vos récoltes avec le-la propriétaire ?

- Oui Non

Vous sentez-vous à l'aise avec les personnes âgées ?

- Pas à l'aise A l'aise Très à l'aise

Seriez-vous prêt, occasionnellement, à donner un coup de main au jardin à la personne qui vous reçoit ?

- oui non

De quel ordre :

- Désherbage
 Taille de haie
 Taille d'arbres
 autre.....

VOUS :

Avez-vous des implications associatives sur la Ville de Nantes ?

Avez-vous des passions autres que le jardinage, des loisirs ?

QUESTIONNAIRE POUR JARDINIÈRE (4/4)

Connaissez-vous des techniques de jardinage spécifiques dans un domaine de jardinage que vous pourriez partager avec d'autres jardinier-e-s de l'association (ex : taille des arbres fruitiers, greffe des rosiers, construction de structures pour les plants, de châssis, maître composteur-trice...)

Merci beaucoup !! A très bientôt !

L'équipe d'ECOS

PS : Comment avez-vous découvert ce projet ?

- Flyers
 Bouche-à-oreille
 Médias
 réseaux sociaux
 autre (précisez :.....)

CHARTRE (1/4)

CHARTRE

Dans le cadre du projet des Boutur'âges, l'association ECOS accompagne la mise à disposition de parcelles de jardins privés par leurs propriétaires, au profit de jardiniers en recherche de parcelles à cultiver dans le quartier Nantes Sud.

Ce type de dispositif permet de :

- répondre aux besoins des personnes âgées et/ou seules en terme de jardinage mais aussi d'isolement, en leur permettant ainsi de rester à leur domicile le plus longtemps possible,
- répondre aux besoins des personnes en recherche de jardin (la liste d'attente des jardins familiaux est très longue),
- développer la solidarité entre habitants et générations (créer du lien inter-générationnel, animer la vie de quartier),
- créer un réseau local de jardiniers en les amenant à échanger des conseils, troquer des semences, mutualiser des outils, faire des commandes groupées...
- cultiver la biodiversité et promouvoir les techniques de jardinage naturel.

La présente charte vise à établir un cadre à cet échange entre propriétaires des terrains et jardiniers.

Préambule :

*Au moment de la mise en place des binômes, une **convention** est signée entre les deux parties spécifiant clairement les droits et devoirs de chacun, en prenant compte des envies et besoins des deux parties. Cette convention est signée entre les participants, en présence d'un animateur de l'association ECOS. L'animateur aura pris soin de rencontrer les participants en amont afin de mettre en place les binômes les plus cohérents en fonction de la distance géographique, des envies, besoins et des profils des participants.*

Les jardiniers bénéficiaires de ces parcelles et les accueillants s'engagent à respecter les points suivants :

Article 1 : Respect de la convention de mise à disposition et annexes

Le propriétaire accueillant ouvre son jardin et détermine la partie du jardin mise à la disposition du jardinier. Attention, le jardinier n'est pas supposé entretenir l'intégralité du jardin, sauf accord explicite des deux parties. Le propriétaire mentionne en annexe de la convention tout ce qu'il lui semble utile pour le bon fonctionnement du jardin : modalités d'accès au jardin, modalités d'accès à l'eau, à l'électricité, au stockage du matériel et à l'outillage. Un plan du jardin avec les dimensions de la parcelle partagée est fourni en annexe à la convention. Le jardinier s'engage à entretenir régulièrement la parcelle qui est mise à sa disposition et le propriétaire s'engage à réunir toutes les conditions matérielles pour une bonne pratique du jardinage selon la description faite dans la convention et dans les annexes.

CHARTRE (2/4)

Article 2 : Participation

Pour participer au projet des Boutur'âges, il suffit de s'inscrire sur notre liste en nous contactant au 07.68.76.78.12 ou à jardins@ecosnantes.org.

La participation financière s'élève à 20€ par an. Ce montant correspond à l'adhésion à l'Association ECOS (10€/an) et une cotisation dédiée aux frais pour le suivi de l'activité et les services proposés (10€/an).

Cette adhésion et cette cotisation doivent être renouvelées chaque année.

La cotisation comprend :

- Deux visites de suivi des binômes par an afin de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entente entre les deux parties,
- la possibilité pour chacune des deux parties de faire appel à l'Association ECOS en cas de litige ou de dysfonctionnement,
- un mail de conseil mensuel expliquant aux jardiniers ce qu'ils peuvent faire au jardin à cette époque de l'année.

Également, elle leur donne accès, s'ils le souhaitent, aux avantages du réseau de jardiniers :

- mutualisation de matériel (ex : grelinette),
- commandes groupées de semences,
- commandes groupées de paille, compost, terreau,
- accès à de la documentation.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des événements gratuits sont organisés :

- trocs plants,
- trocs graines,
- balades entre les jardins,
- projection de films,
- temps d'échange conviviaux...

Avec leur adhésion annuelle, les participants peuvent participer aux ateliers et cours autour du jardinage naturel organisés par l'Association (initiation aux pratiques de jardinage naturel, semis, bouturage, taille de fruitiers...). Attention, ces ateliers sont payants. Ils sont réservés aux adhérents d'ECOS. Consulter la plaquette disponible sur le site internet pour plus d'informations.

ECOS invite également les participants, s'ils le souhaitent, à s'impliquer dans le développement du projet, en proposant par eux-mêmes des moments conviviaux de rencontre entre jardiniers et accueillants. Toutes suggestions pour l'amélioration du dispositif sont également les bienvenues.

Article 3 : Destination

Si le propriétaire donne son accord, des activités à but pédagogiques et d'animation associative peuvent être envisagées sur son terrain. Toute activité à but lucratif est interdite.

Article 4 : L'entretien du jardin

Le jardinier est responsable de la parcelle qui lui est prêtée. Il s'engage à assurer l'entretien tel que décidé lors de l'entente préalable avec le propriétaire accueillant. Il s'engage à venir régulièrement, selon les accords convenus avec le propriétaire dans la convention. Il veille à mener à bien les cultures, tout en ayant un droit à l'échec, et prévient à l'avance le propriétaire et l'Association ECOS s'il est obligé d'y mettre un terme de façon provisoire ou définitive. Il est important que la parcelle ne reste pas à l'abandon.

CHARTRE (3/4)

Article 5 : L'emploi du temps

Le jardinier s'engage à venir sur les temps qui auront été préalablement définis avec le propriétaire. Il ne s'agit pas de les définir avec précision mais plutôt de noter les empêchements mutuels sur certains créneaux / plages horaires.

En cas de maladie ou de congés de plus de quinze jours, le jardinier est prié de prévenir le propriétaire et l'Association, en avance et, si possible, de trouver un remplaçant pour la période donnée (parmi ses connaissances ou parmi les autres jardiniers faisant partie du projet). S'il n'y parvient pas, il peut aussi contacter l'Association ECOS, qui se essaiera de trouver un remplaçant sur cette période.

Article 6 : Respect du lieu

Le jardinier s'engage à respecter le lieu, à maintenir la parcelle propre et en bon état. Nous entendons par "propre" le fait de ne laisser traîner aucun déchet et installation qui ne répondent pas aux besoins actuels du jardin (mobilier, bouteilles, gamelles, bâches plastiques...), ni accumulation de résidus végétaux. Tous les déchets végétaux seront placés en compostage, ou recyclés sur la parcelle (paillage, mulch...) selon les principes de la méthode naturelle. Les déchets non végétaux ne doivent en aucun cas rester sur place, ils seront emportés par le jardinier à son domicile pour être traités selon le système de collecte classique.

Article 7 : Les aménagements et l'esthétique du jardin

Le jardinier ne peut procéder à aucun travaux d'aménagement, de construction (aménagements de bordures, tuteurages artistiques, petite serre de semis, composteur...) des lieux mis à disposition sans l'accord explicite du propriétaire. Concernant l'esthétique du jardin, le jardinier applique ses méthodes de jardinage et choisit les plantes qu'il souhaite voir pousser sur la parcelle qui lui ait destinée. En aucun cas le jardinier n'est au service du propriétaire. Celui-ci doit respecter la façon de travailler du jardinier et s'engage à ne pas intervenir sur la parcelle cultivée par le jardinier sauf accord explicite de celui-ci. Le propriétaire peut préciser dans le formulaire ses souhaits généraux et nous essayerons de trouver un jardinier partageant les mêmes objectifs. A son départ, le jardinier s'engage à laisser le jardin dans un état décidé en concertation avec le propriétaire.

Article 8 : Respect de la sécurité

Le jardinier s'engage à respecter les règles élémentaires de sécurité : ne pas laisser de produits, d'outils tranchant et dangereux à la portée des enfants et des animaux domestiques. Dans le cas d'une utilisation d'outillage mécanique, veillez à respecter les conditions d'utilisation (respect des distances, équipement de protection réglementaire...). En conformité avec la loi, il est interdit de brûler les végétaux. Chaque participant doit souscrire à une assurance responsabilité civile. Le nom et le numéro d'une personne à contacter en cas d'accident doivent être donnés mutuellement entre le jardinier et le propriétaire, ainsi qu'à l'Association ECOS.

Article 9 : Consommation de l'eau

Le jardinier s'engage à une gestion économe de l'eau sur sa parcelle. L'usage de l'eau de pluie est prioritaire. Afin de respecter l'environnement, l'utilisation de tuyaux d'arrosage est déconseillée. La consommation d'eau est limitée au strict nécessaire, suivant les principes de la méthode naturelle. L'installation d'une cuve de récupération d'eau se fera avec l'accord des deux parties.

CHARTRE (4/4)

Article 10 : Utilisation de pesticides et d'engrais

Le jardinier et le propriétaire s'engagent à ne pas utiliser de pesticides (désherbants chimiques, insecticides chimiques ou naturels, fongicides) ou d'engrais chimiques sur la parcelle et sur l'ensemble du jardin.

Article 11 : Le compostage

L'accueillant doit déterminer une zone de compostage des résidus végétaux.

Article 12 : Information sur les techniques de jardinage naturel

Le jardinier recevra tous les mois un mail d'informations et de conseils sur les pratiques de jardinage naturel et sur les plantations qu'il peut envisager pour le mois en cours. Il sera également informé sur les cours proposés par l'Association ECOS, auxquels il pourra s'inscrire s'il le souhaite.

Article 12 : Communication

Le jardinier et l'accueillant autorisent ECOS à communiquer sur l'expérience des Boutur'âges pour que cela profite à un large public, par le biais d'articles de presse, parution dans les magazines municipaux, presse spécialisée, site internet.

Annexe : Les principes du jardin naturel

- Produire des fruits et légumes de bonne qualité,
- Écarter l'utilisation de pesticides (désherbants, insecticides, fongicides),
- Ne pas contaminer les cultures et préserver la santé du jardinier, de l'accueillant et des consommateurs,
- Favoriser les variétés anciennes et rustiques et produire ses propres graines,
- Économiser l'eau,
- Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore, et faire cohabiter les plantes sauvages et cultivées.

Un jardin naturel n'est donc pas un jardin abandonné à la nature. C'est un espace dans la nature, dont le jardinier est un acteur à part entière. Son rôle n'est pas de lutter contre d'autres acteurs du jardin que sont la faune et la flore sauvage mais, au contraire, de travailler en bonne entente, dans le respect des lois naturelles.

Il permet de cultiver puis récolter des fleurs et des légumes sains en quantités suffisantes, sans aucun produit chimique toxique pour l'être humain et la nature.

L'équipe d'ECOS vous remercie !

CONVENTION (1/7)



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE JARDIN

LE (date) :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part (le-la propriétaire)TEL.....

ET

D'autre part (le-la jardinier-e).....TEL.....

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

L'association ECOS met en relation des propriétaires de parcelles cultivables, qu'ils souhaitent mettre à disposition de personnes de leur voisinage à la recherche de jardin à cultiver.

C'EST DANS CES CONDITIONS QU'IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 - OBJET**

Le-la propriétaire met à disposition du-de la jardinier-e, une parcelle de terrain que le-la jardinier-e peut utiliser pour les cultures de son choix et selon l'agencement de son choix.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU BIEN MIS A DISPOSITION

Le bien présentement mis à disposition comprend une parcelle de terrain d'une superficie totale de :m2 (voir précision dans la notice technique jointe à cette convention), située à (indiquer l'adresse du jardin) :

Un état des lieux contradictoire sera dressé à la prise d'effet de la présente convention (voir précision dans l'annexe jointe à cette convention). À la demande du- de la propriétaire ou du-de la jardinier-e un état des lieux contradictoire pourra par ailleurs être dressé à chaque reconduction annuelle.

ARTICLE 3 - DESTINATION

Le bien mis à disposition, au titre de la présente convention, est destiné uniquement à du jardinage amateur (sans vocation commerciale).

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition du jardin par le-la propriétaire est consentie à titre gracieux. Le-la jardinier-e s'engage en échange à entretenir la parcelle et à assumer les frais qui en découlent (achat de graine, de plants, de compost, outillage).

Si le-la propriétaire possède des outils qu'il-elle accepte de laisser en libre accès, un inventaire précis (état des outils) écrit sera fait lors de la prise d'effet de cette convention. L'entretien des outils sera à la charge du-de la jardinier-e.

CONVENTION (2/7)

Les produits récoltés par le-la jardinier-e lui appartiennent mais peuvent être partagés avec le-la propriétaire, selon ce qui aura été convenu de façon explicite.

Souhaitez-vous partager des produits récoltés ? Vous pouvez apporter quelques détails :

Légumes
Fruits :
Fleurs :

ARTICLE 5 - ENTRETIEN DES ESPACES MIS A DISPOSITION

Les engagements du-de la jardinier-e sont :

- Cultiver selon des pratiques respectueuses de la nature (ne pas utiliser de désherbant, d'insecticides ou de fongicides de synthèse).
- Faire un usage raisonnable de l'eau quelle que soit son origine (voir précision en annexe)
- Ne pas entreposer de déchets non biodégradables (plastiques, pots...) sur la parcelle. Pratiquer le compostage en tas des déchets biodégradables. A cet effet, le-la propriétaire s'engage à autoriser et réserver un espace de compostage (voir précision en annexe).
- Veiller à ne pas encombrer la circulation dans le jardin avec des outils, ou autres objets pour éviter au-à la propriétaire ou toute autre personne de tomber et/ou de se blesser.
- Ne pas effectuer de travaux de modification ou de construction du jardin sans l'accord du-de la propriétaire.

Les engagements du-de la propriétaire :

- Prendre en charge les travaux d'entretien et de réparations incombant normalement à tout propriétaire.
- Organiser l'accès au jardin, à l'eau, et à l'espace de rangement de l'outillage selon le descriptif joint en annexe.
- Respecter le travail du-de la jardinier-e dont les méthodes de culture peuvent être différentes de celles employées auparavant sur cette parcelle, tant que la parcelle est normalement utilisée pour les plantations et des semis de fleurs, de légumes, d'aromatiques.

ARTICLE 6 : LE SERVICE RENDU AU-A LA PROPRIÉTAIRE

Le-la jardinier-e, en contre-partie de la jouissance du jardin, s'engage à rendre un service au-à la propriétaire. Ce service, détaillé en annexe, est formulé au moment de la mise en place du binôme. La nature de cette contre-partie est laissée à l'appréciation de chacune des parties et n'est pas obligatoire si le-la propriétaire n'y tient pas. Elle doit être liée au jardin et à son entretien, par exemple : entretien d'une plate-bande de fleurs, tonte de pelouse, partage des récoltes...

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE, ASSURANCE

Les parties s'engagent chacune à fournir à l'autre partie une attestation assurance responsabilité civile et habitation valide.

ARTICLE 8 - PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de prise d'effet. Elle pourra ensuite être reconduite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Une période d'essai d'un mois, à compter de la date d'effet de cette convention, permettra aux deux parties de poursuivre ou ne pas poursuivre cet échange d'un commun accord. Le-la jardinier-e s'engage à prévenir le-la propriétaire accueillant et l'association ECOS en cas d'impossibilité à entretenir la parcelle régulièrement. Dans le cas d'un arrêt maladie ou de congés, le-la jardinier-e s'engage à informer à l'avance le-la propriétaire et l'association ECOS afin qu'une solution de remplacement soit mise en place. Le-la jardinier-e s'efforcera, dans la mesure du possible, de trouver un remplaçant parmi ses connaissances ou parmi le réseau de jardinier-e-s participants au projet. Si cela ne lui est pas possible, l'association se chargera de trouver un-e remplaçant-e.

Un suivi sera effectué par l'association ECOS tous les 3 mois après la date de prise d'effet de cette convention, afin de s'assurer du bon fonctionnement des binômes et du respect de chacune des parties.

CONVENTION (3/7)

ARTICLE 9 - RESILITATION

En cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein-droit par le-la propriétaire après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse dans le délai imparti.

Si le-la propriétaire souhaite mettre un terme à cette convention de fait en ne laissant plus le libre accès de la parcelle au- à la jardinier-e, le-la jardinier-e s'engage à respecter sa décision.

Le-la jardinier-e peut mettre un terme à la convention, mais s'engage à prévenir le-la propriétaire et l'association ECOS par courrier.

ARTICLE 10 - FIN DE LA CONVENTION

À l'expiration de la présente convention ou en cas de résiliation anticipée, le-la jardinier-e s'engage à laisser les lieux et les équipements mis à disposition dans un état respectant les dispositions énoncées dans l'article 5, c'est-à-dire en bon état de propreté et d'entretien. En cas de défaillance dûment constaté par l'état des lieux initial, les frais de toutes interventions qui s'avèreraient nécessaires et qui n'auraient pas été exécutées après mise en demeure dans le délai imparti par le propriétaire seront supportés par le-la jardinier-e.

ARTICLE 11 - LES ENGAGEMENTS D'ECOS

L'association ECOS, en tant que médiateur et animateur du projet s'engage à assurer le suivi du binôme en se rendant au jardin une fois par an. De plus, un membre de l'équipe d'ECOS est directement joignable par téléphone pour répondre aux sollicitations pour régler d'éventuels problèmes entre les deux parties. Il ne faut pas hésiter à l'appeler en cas de besoin.

Pour l'accompagnement, ECOS propose tout au long du printemps et à l'automne des ateliers et cours sur les techniques du jardinage écologique. L'équipe est joignable en tout temps pour répondre aux besoins techniques des jardiniers, et peut se rendre dans les jardins une fois par an à la demande des jardinier-e-s, afin de les conseiller.

ECOS propose plusieurs commandes groupées chaque année, qui permettent aux jardinier-e-s de bénéficier de semences, paille, terreau de qualité, disponible en ville. De plus, de nombreux trocs sont organisés pour favoriser la biodiversité dans les jardins, et l'accès à un maximum de variétés pour les adhérent-e-s.

Pour fédérer un réseau des participant-e-s, ECOS s'engage également à organiser des temps conviviaux, balades et visites de jardins, temps forts festifs tout au long de la saison.

ECOS met également à disposition des jardinier-e-s des outils (grelinette, broyeur) ainsi qu'un fond documentaire, disponible au prêt gratuitement.

Pour l'ensemble des ces services (la mise en place des binômes, le suivi ainsi que l'animation du projet), **une participation financière de 20€ par an est demandée aux participants.** Cette participation représente l'adhésion à l'Association ECOS (10€) et la cotisation de participation au projet de prêt de jardin (10€). Cette participation est à renouveler chaque année. Par ailleurs, l'adhésion à l'Association permet d'accéder au programme des cours et ateliers dispensés par ECOS ainsi qu'à la serre mutualisée ou la grainothèque (attention, ces ateliers et projets sont payants).

CONVENTION (4/7)

ANNEXES

• **Liste des jardiniers sur le terrain**

--

• **Plan du jardin**

--

CONVENTION (5/7)

- **Etat des lieux du jardin**

- **Conditions d'accès au jardin (jours et horaires s'il y a lieu, remise de clés, passage par la maison...)**

- **Conditions d'accès à l'eau (récupération d'eau, eau de ville, installation de cuve, coûts...)**

CONVENTION (6/7)

- **Description des zones de compostage**

- **Contreparties en nature (aide ou partage des récoltes)**

- **Stockage et conditions d'accès aux outils**

- **Etat des lieux des outils (le cas échéant) :**

CONVENTION (7/7)

- **Précisions du- de la propriétaire**

- **Précisions du-de la jardinier-e**

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Propriétaire : Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

.....

Jardinier-e : Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

.....

Fait à Nantes en trois exemplaires,

Le

Pour le-la propriétaire
(signature précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Pour le-la ou les jardinier-e-s
(signature précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Pour l'association ECOS
(signature précédée de la
mention « lu et approuvé »)

FICHE TECHNIQUE : LE COMPOST

Le compostage, c'est quoi ?

Le compostage, c'est la transformation de la matière organique issue de la cuisine, du jardin, soit nos déchets et résidus organiques, en engrais vert. Ces déchets sont dégradés, de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et en molécules organiques. Cet engrais vert permet ensuite de fertiliser les plantes et le sol de nos jardins.

Pourquoi composter ?

Pour la petite anecdote pas si petite que ça, aujourd'hui en France, les résidus de produits frais et vivants, composés de matière organique, autrement appelés "biodéchets", sont composés à 80% d'eau. Nos biodéchets, quant à eux, composent environ 30% de nos déchets totaux. Et lorsque nos déchets sont incinérés, on brûle quoi ? Principalement de l'eau... Et cela consomme de l'énergie... Absurde non ? Surtout lorsqu'on prend conscience de la richesse de nos biodéchets.

En effet, composter ses biodéchets, c'est permettre une première décomposition de nos résidus alimentaires ou végétaux en un produit semblable à un terreau, riche en composés humiques et minéraux, qu'on appelle alors le compost. Le compost ressemble alors à l'humus, cette couche supérieure et naturelle du sol, issue de la décomposition de la matière organique. La décomposition lente de cet humus délivre aux racines des plantes de l'azote, du phosphore et tous les éléments nutritifs indispensables à la croissance des végétaux.

En gros, le compost, qui enrichit le sol de notre potager, c'est la nourriture de nos sols et des plantes du potager !



FICHE TECHNIQUE : LE COMPOST (SUITE)

Comment faire ?

1- Installer un composteur

Où ?

- Dans un endroit situé mi-ombre mi-soleil afin de profiter de la chaleur du soleil sans qu'il sèche trop vite ;
- à proximité d'un point d'eau et protégé du vent ;
- d'un point de vue pratique, il est judicieux d'installer son composteur pas trop près de la cuisine pour ne pas être embêtée par les odeurs (cela dit, un compost bien fait ne sentira pas !) ni trop loin, pour ne pas avoir à trop s'éloigner de la cuisine pour vider son bac à compost.

Vous pouvez construire un composteur à partir de planches en bois récupérées, de vieilles palettes. Vous pouvez dégoter des composteurs en plastique. L'important, c'est que votre composteur soit délimité et recouvert. Vous vous sentez bricoleur ? Fabriquez-le. Sinon, les composteurs peuvent s'acheter facilement dans n'importe quel magasin de bricolage. Priorisez la récup'.

Selon la région dans laquelle vous vivez, il existe sûrement des associations qui récupèrent vos déchets, fabriquent des composteurs collectifs ou forment à la fabrication de compostage lors d'ateliers... Renseignez-vous !

2- Composter

Les règles d'or du compostage, les ingrédients clés et les conditions idéales : de l'eau, de l'oxygène, de la matière (de la nourriture !).

Que mettre dans son compost ?

Il est recommandé de mettre une couche de matière brune, en guise de première couche, tel du carton.

Ensuite, il est important de diversifier les apports et équilibrer les matières. L'équilibre idéal est le suivant : un tiers de matière riche en carbone, deux tiers de matière riche en azote. Certains conseillent plutôt moitié/moitié... à vous d'expérimenter !

On appelle matières brunes, matières sèches ou matières dures tout ce qui est riche en carbone (C) (ex : carton, bois, copeau, feuilles mortes, branches, papiers...)

On appelle matières vertes, matières humides, celles qui sont riches en azote (N), ce qui correspond à nos épluchures de légumes et de fruits, les restes de gazon frais, etc.

Une fois votre seau à compost (placé dans votre cuisine) rempli, vous irez le vider dans votre compost. Mélanger alors en surface, la nouvelle couche avec la couche précédente. Cela permettra l'aération, la structuration et l'apport d'oxygène à votre compost, ce qui est essentiel pour ne pas créer des conditions de fermentation retrouvée en contexte d'anaérobie (absence d'oxygène). Recouvrir ensuite par de la matière brune.

Les étapes de maturation du compost

Lorsque vous avez besoin de compost, plusieurs possibilités. Certains installent des trappes sur leur composteur pour accéder aux couches inférieures, d'autres recommandent plutôt d'enlever les couches supérieures, de récupérer les couches inférieures, pour remettre ensuite les couches non décomposées... c'est plus long, mais plus efficace pour la décomposition du compost qui ne sera alors pas coupé du sol. L'idéal est en fait d'avoir plusieurs composteurs pour laisser mûrir tranquillement le composteur plein pendant que l'on remplit le second, à tour de rôle !

La dégradation de la matière comprend plusieurs étapes. Notre compost sera plus ou moins mûr selon le temps de compostage :

- Mi-mûr : environ six mois. Utilisable comme paillis fertilisants : à utiliser en automne, début hiver avant le premier froid ou au début de l'été. Ne pas enfouir (ça peut brûler les jeunes plants !)
- Presque mûr : environ 10 mois. Peut être utilisé pour amender les sols.
- Mûr : 12 mois et plus. Idéal pour les semis, riches en éléments nutritifs. Stade minéral.

FICHE TECHNIQUE : CHÂSSIS ET COUCHES CHAUDES

Les couches chaudes, c'est quoi ?

Les couches chaudes, ce sont des couches superposées de différents types de débris végétaux ou d'origine animale, qui en se décomposant vont fermenter et produire de la chaleur. Cette chaleur permettra de faire de la culture sur châssis.

Un châssis, c'est quoi ? C'est un cadre rigide, en bois ou autre matière résistante, entourant une zone de culture, qui supporte un couvercle le plus souvent en verre.

Pourquoi cultiver sur couches chaudes ?

Faire des semis sur couche chaude est une technique de culture ancestrale qui revient au goût du jour ! Cette technique permet de réchauffer naturellement une sorte de mini-serre (le châssis) et ainsi démarrer les semis plus tôt dans l'année, avant la fin des gelées. On utilise donc les couches chaudes pour obtenir des cultures précoces ou encore pour la pousse de jeunes plants qui seront ensuite repiqués.

Comment faire ?

1. Construire et installer le châssis

Où ?

D'abord, il faut déterminer l'endroit dans votre jardin où sera installée la couche chaude, sur laquelle sera posée votre châssis. Privilégiez un endroit bien exposé au soleil et de préférence contre un mur, de manière à ce qu'elle soit abritée du vent.

Comment ?

Il y a plusieurs manières de fabriquer un châssis.

L'idéal est d'avoir une structure en pente ; là où les vitres sur le dessus seront penchées, de manière à évacuer les eaux de pluie (illustration 1). Il est aussi possible de déposer simplement une plaque vitrée (une vieille porte ou plusieurs fenêtres récupérées, par exemple) sur des bottes de paille entourant votre couche chaude (illustration 2).



Illustration 1 : châssis en bois
(source : gerbeaud.com)



Illustration 2 : châssis en paille
(source : aurefugedesgraines)

2. Préparer la couche chaude

- Déterminer sur le sol la surface qui accueillera votre châssis, afin de délimiter le périmètre de votre couche chaude.
- Creusez un trou d'environ 40 cm de profondeur dans le châssis. Attention ! Pensez à bien conserver la terre retirée, elle sera ensuite réutilisée.
- Une fois le trou réalisé, mettez une couche d'environ 30 cm de fumier et/ou un gros tas de feuilles, de restes de tailles ou de tontes si vous n'avez pas réussi à vous procurer de fumier. Tassez bien le fumier ou les déchets organiques dont vous disposez et arrosez le tas.
- Idéalement, mélangez une portion de terre récupérée pour une portion de terreau ou de compost. Tassez bien le mélange et recouvrez-en la première couche de déchets/feuilles/fumier.
- Vous pouvez à présent refermer votre châssis.
- Laissez reposer environ 3 semaines, tout en vérifiant régulièrement la température à l'intérieur du châssis. Dès que la température atteindra 20° à 25°C, vous pourrez commencer vos semis.
- Pensez à ne pas apporter trop d'eau à votre couche chaude, qui a tendance à pourrir. L'eau stagnante est également une source de maladies pour vos semis. Si vous en avez l'occasion, préférez l'eau de pluie pour arroser la couche chaude.

LES PETITES BÊTES DU JARDIN

Petite liste non-exhaustive des animaux auxiliaires du jardin :



Abeille (domestique ou solitaire) : c'est une très bonne pollinisatrice, car elle visite les fleurs assidûment. Son aide est précieuse pour la productivité de certains légumes et pour la plupart des arbres fruitiers.

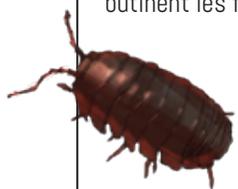
Araignée : elle est très efficace pour capturer de nombreux ravageurs susceptibles d'arriver au jardin en volant, comme les pucerons ou les moustiques.



Bourdon : comme l'abeille, c'est un excellent pollinisateur. Et contrairement à l'abeille qui sort très peu par temps froid, vous pourrez l'apercevoir dans votre jardin dès le mois de février.

Carabe : ce chasseur plutôt nocturne empêche la pullulation des ravageurs dans les jardins, que ce soit sur le sol ou dans la végétation herbacée.

Chrysope : carnivore dès l'état larvaire, elle se nourrit de pucerons. Elle régule les populations car les femelles pondent très tôt, dès la fin de l'hiver. De plus, les adultes butinent les fleurs.



Cloporte : très utile dans les processus de compostage, où il transforme en humus la matière organique ainsi que tout ce qui ne se voit pas à l'œil nu comme les champignons, les algues microscopiques, les bactéries...



Coccinelle : elle raffole des parasites et notamment des pucerons ! Larves et adultes sont tout autant efficaces : les larves de la coccinelle rouge à sept points, par exemple, consomment environ 600 pucerons tout au long de leur croissance.

Collembole : son rôle est essentiel car il participe à la diffusion des spores de champignons, à l'aération du sol et à sa microporosité et il transforme la matière organique ingurgitée en humus fertile. Le sol sera donc bien plus fertile et équilibré.

Gastéropode (escargot et limace) : souvent considérés comme nuisibles car ils se nourrissent d'herbe et de plantes, certains d'entre eux mangent aussi les oeufs d'autres limaces et escargots !



Hérisson : seul mammifère de cette liste, il mange ce qu'il trouve sans trop chercher. Il avale presque tout ce qu'il trouve et s'avère être un très bon régulateur des populations d'escargots, limaces, vers blancs, vers gris, charançons, etc.



Mille-pattes : l'équilibre du jardin passe notamment par lui pour lutter contre la prolifération du Taupin et autres ravageurs comme les larves de la Tipule, les chenilles de la Noctuelle et autres vers gris ou blancs.

Pince-oreilles : cet insecte discret est très utile au jardinier puisqu'il se délecte de pucerons, mais aussi de psylles, voire de petites chenilles. Si les proies se font trop rares, il s'accommode aussi très bien de tissus végétaux.



Syrphe : les larves de cette mouche (qui ressemble beaucoup à une guêpe) sont des asticots carnassiers qui consomment toutes sortes de pucerons par centaines, notamment ceux délaissés par les coccinelles. A l'âge adulte, certaines espèces sont végétariennes ou consomment de la matière organique morte.

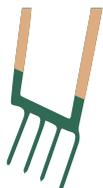
Ver (annélide) : il contribue à la fertilité naturelle du sol, son travail stimule la vie microbienne et ses galeries assurent aération et drainage du sol.



Et si vous souhaitez accueillir ces espèces comme il se doit, vous pouvez leur installer un "hôtel à insectes" en créant des espaces spécifiques selon le type d'insectes. Par exemple, des vieilles souches ou des morceaux de branches pour les carabes, selon les espèces d'abeilles vous pouvez mettre des nattes de roseau ou du bois sec avec des trous, les chrysopes apprécieront des boîtes remplies de fibres d'emballage ou de papier froissé... Pensez à bien séparer ces différents espaces !

Pour que les insectes élisent domicile dans votre abri, il faut que celui-ci soit orienté face au soleil et dos aux vents dominants, qu'il soit protégé par un toit imperméable (de l'ardoise par exemple) et qu'il soit surélevé à environ 30 cm du sol pour éviter l'humidité du sol. Pour attirer plus d'insectes, installez votre hôtel près d'un parterre de fleurs sauvages qui leur servira de restaurant.

LA LISTE DES OUTILS ET LE MATÉRIEL (EN SOULIGNÉ, NOS MUST-HAVE)



Aérobêche, aussi appelée **grelinette** ou **biobêche** : munie de trois à sept dents, et de deux long manches que l'on manie par un effet de balancement, elle permet de travailler la terre sans se blesser. Elle est privilégiée en agriculture biologique car elle permet d'ameublir et d'aérer la terre sans la retourner ce qui préserve l'écosystème du sol.



Arrosoir : ce récipient sert à transporter de l'eau et à la déverser à un autre endroit.

Bêche : une grande pelle servant à retourner et à ameublir la terre sur de petites surfaces. Elle permet aussi de bien aérer le sol et facilite l'élimination des mauvaises herbes.

Binette : un outil de jardin polyvalent qui permet à la fois de biner (casser la croûte qui s'est formée sur le sol après de fortes pluies pour ameublir la terre), de désherber et d'aérer la terre.



Cordeau : une longue cordelette tendue par ses deux extrémités afin de réaliser une ligne droite, très utile pour faire des rangs et planter dans le même alignement.



Croc : cet outil multi-usage sert surtout à piocher le sol, à casser les mottes, à aérer et ameublir la terre et à niveler et affiner la terre pour les semis ou les plantations.



Fourche-bêche : sert à retourner et ameublir la terre dure. Bien plus efficace qu'une bêche sur les sols argileux, ou n'importe quel sol lourd.



Gants : nécessaires pour protéger vos mains quand vous jardinez !



Griffe : une sorte de petite fourche avec 3 ou 4 dents circulaires courbées à 90° qui peut servir à briser les mottes de terre, à affiner le sol en vue de plantations, à désherber ou à nettoyer les bordures lorsque des cultures sont déjà en place.

Houe : outil de base de travail de la terre, permettant entre autres d'arracher une couche de gazon lors de l'ouverture d'une nouvelle parcelle de potager



Pelle : outil de travail destiné à déplacer des matériaux ameublis.



Plantoir : cet outil s'enfonce dans le sol pour créer un espace afin de repiquer les plants sans casser ou abîmer les racines.



Râteau : sert notamment à éliminer les petits cailloux et autres débris végétaux en surface pour obtenir une terre bien nivelée et fine. Après les semis, il permet aussi de recouvrir les graines et de tasser légèrement la terre avec son côté plat pour que les graines adhèrent bien au sol.



Sarcloir ou **sarclette** : outil permettant de désherber sans retourner la terre.



Seau : un récipient assez profond, avec une anse, permettant de transporter des liquides ou d'autres matières.



Sécateur : une sorte de paire de ciseaux robuste qui permet de couper de petites branches pour tailler les arbustes.



Semoir : un petit outil pour semer régulièrement les graines. Très pratique pour doser la bonne quantité de graines au moment de faire ses semis.

Serfouette : un outil "2 en 1", composée d'une "langue" (allongée et pointue), qui permet de tracer les sillons avant de semer ou de replanter et, de l'autre côté, la partie plate (appelée "panne") est utilisée pour biner. Elle remplace la houe et la binette.



Transplantoir : une petite pelle très souvent utile au jardin pour arracher des plants sans abîmer les racines et creuser des petits trous afin de les mettre en place. Idéal également pour la plantation de jeunes plants en pot.



GLOSSAIRE DU JARDIN

Agriculture biologique : en opposition avec l'agriculture industrielle, c'est un mode de production qui n'utilise pas de produit chimique et qui se préoccupe de l'impact environnemental de son activité et de la biodiversité.

Amender : améliorer la fertilité du sol en y ajoutant des matières comme de la chaux ou du fumier par exemple.

Ecologie urbaine : prise en compte de l'ensemble des problématiques environnementales dans le milieu urbain ou périurbain. Dans ce cas, on considère la ville comme l'écosystème de l'homme et l'écologie urbaine vise alors au maintien ou la recherche d'équilibre plutôt que le seul traitement des nuisances.

Jardin familial : ensemble de parcelles individuelles.

Jardin partagé : contrairement aux jardins familiaux, il ne s'agit pas de parcelles individuelles, mais de parcelles gérées par un collectif d'habitant.

Jardinage écologique : basé sur le principe de la protection des biodiversités et de la restauration des équilibres écologiques, notamment en remplaçant les traitements ayant un impact négatif sur l'environnement par des produits naturels.

Matière organique : matière qu'on trouve dans les sols, fabriquée par des végétaux, des animaux, des champignons, etc.

Permaculture : système qui vise à faire de son lieu de vie (ou au moins de son jardin en l'occurrence) un écosystème harmonieux, productif, autonome, naturellement régénéré et respectueux de la nature et de tous ses habitants !



Cet ouvrage a été édité par l'association ECOS en janvier 2020.

ECOS est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général dans le domaine de l'environnement.

4 place du 51e Régiment d'Artillerie
44 000 Nantes
www.ecosnantes.org/blog
02 53 78 22 38

